

L'analyse comparative entre les sexes plus

Contents

Partie 1 : Gouvernance et capacité institutionnelle relative à l'ACS Plus	2
Gouvernance.....	2
Capacité.....	3
Ressources humaines (équivalents temps plein) consacrées à l'ACS Plus.....	3
Partie 2 : Incidences liées au genre et à la diversité, par programme	4
Pêches	4
Programmes Autochtones et traités	4
Gestion de l'aquaculture.....	8
Sciences de l'aquaculture	9
Santé des animaux aquatiques.....	10
Biotechnologie et génomique	11
Conservation et protection	12
Économie et statistiques	13
Secteur du poisson et des fruits de mer	14
Secteur du poisson et des fruits de mer - Fonds des pêches de l'Atlantique	14
Secteur du poisson et des fruits de mer - Fonds des pêches du Québec	16
Secteur du poisson et des fruits de mer - Fonds de restauration et d'innovation pour le saumon de la Colombie-Britannique	17
Gestion des pêches	20
Sciences halieutiques.....	21
Engagement à l'échelle internationale	22
Mise en valeur des salmonidés.....	25
Ports pour petits bateaux	26
Écosystèmes aquatiques	29
Science liée aux écosystèmes aquatiques.....	29
Espèces aquatiques envahissantes	30
Protection du poisson et de son habitat.....	31
Planification et conservation marines.....	35
Science liée aux océans et aux changements climatique	40
Espèces en péril	41
Navigation maritime	43
Aides à la navigation.....	43
Services hydrographiques, données et sciences.....	45
Services de déglacement	49

Services de communications et de trafic maritimes.....	51
État de préparation des actifs terrestres.....	53
Gestion des voies navigables.....	54
Opérations maritimes et intervention	55
Collège de la Garde côtière canadienne	55
Intervention environnementale.....	57
Entretien de la flotte	59
Capacité opérationnelle de la flotte	60
Acquisitions de la flotte.....	62
Sécurité maritime.....	64
Recherche et sauvetage	66
Définitions.....	68
Échelles	68

Partie 1 : Gouvernance et capacité institutionnelle relative à l'ACS Plus

Gouvernance

Pêches et Océans Canada (MPO) et la Garde côtière canadienne (GCC) se sont engagés à faire de l'analyse comparative entre les sexes (ACS) plus, une partie intégrante des politiques, des programmes et des initiatives ministériels en vue d'en comprendre les répercussions et les effets sur divers groupes de population, et ainsi prendre de meilleures décisions et obtenir de meilleurs résultats pour les clients, les intervenants et tous les Canadiens.

Le Centre d'expertise de l'ACS Plus du MPO, qui fait partie de la Direction générale de la politique stratégique et des priorités, appuie la mise en œuvre de la politique sur l'ACS Plus. Il est chargé notamment d'accroître les ressources documentaires et de prodiguer des conseils stratégiques sur l'intégration des principes de l'ACS Plus dans le cadre des pratiques de travail courantes et de l'élaboration et la mise en œuvre de politiques, de programmes et d'opérations. Le Centre d'expertise (CE) de l'ACS Plus travaille en étroite collaboration avec les groupes responsables de l'élaboration et de l'examen des propositions au Cabinet, des présentations au Conseil du Trésor, des propositions de réglementation et d'autres initiatives importantes afin de renforcer ces propositions et d'assurer des initiatives équitables qui favorisent la diversité et l'inclusion. Le CE fonctionne avec le soutien d'un directeur général, du sous-ministre adjoint principal chargé de la politique stratégique, et des sous-ministres adjoints co-champions, ainsi que d'un réseau d'ambassadeurs de l'ACS Plus doté d'un représentant de chaque secteur et région.

Le CE de l'ACS Plus appuie la création et la mise en œuvre des activités de gouvernance de l'ACS Plus, comme le Plan d'action ministériel sur l'ACS Plus, et a élaboré l'ébauche d'une orientation sur la collecte de données afin de faciliter les stratégies de collecte de données de l'ACS Plus pour les exigences en matière de rapports. Il a recueilli et analysé les résultats du sondage de 2022-2023 du Ministère sur la mise en œuvre de l'ACS Plus de Femmes et Égalité des genres Canada (FEGC).

Le CE de l'ACS Plus a également organisé une activité conjointe avec Environnement et Changement climatique Canada, Ressources naturelles Canada, Agriculture et Agroalimentaire Canada et l'Agence canadienne d'inspection des aliments pour la Semaine de sensibilisation à l'ACS Plus. Le thème en était

« Traduire l'ACS Plus, l'équité et l'inclusion dans la science : Approches pratiques dans le domaine fédéral des sciences et de l'environnement ».

Capacité

En 2023, le MPO a lancé un plan d'action 2023-2025 pour l'analyse comparative entre les sexes plus, qui donne la priorité à l'intégration délibérée de l'ACS Plus et des considérations connexes dans toutes les activités ministérielles. Le plan d'action visait à renforcer l'intégration des facteurs sociaux et identitaires croisés (comme le sexe, le genre, l'âge, la racialisation, l'appartenance autochtone et le niveau de revenu, etc.) dans toutes les initiatives dirigées par le Ministère. Les cinq piliers fondamentaux interdépendants du plan d'action (Gouvernance et responsabilisation; Formation et sensibilisation; Preuves et données; Intégration et répercussions; et Surveillance et évaluation) sont mis en œuvre au moyen d'une approche progressive (qui a commencé en 2022-2023), ce qui permettra au Ministère de mesurer et de démontrer les progrès au moyen d'améliorations itératives et continues et de corriger le tir, le cas échéant. Ces améliorations devraient renforcer la valeur de l'ACS Plus et renforcer la capacité à mettre en œuvre et à maintenir des services gouvernementaux équitables qui favorisent la diversité et l'inclusion.

Ressources humaines (équivalents temps plein) consacrées à l'ACS Plus

En 2023-2024, 3,75 équivalents temps plein (ETP) ont été consacrés à la mise en œuvre des Analyse comparative entre les sexes plus au sein du Ministère. Un réseau d'ambassadeurs a été soutenu en 2023-2024 grâce à des séances de formation et d'échange d'information spécialisées.

Partie 2 : Incidences liées au genre et à la diversité, par programme

Pêches

Programmes Autochtones et traités

Objectifs du programme

Les programmes et traités autochtones permettent d'établir et de maintenir des relations fortes et stables avec les communautés et les organisations autochtones, de promouvoir les possibilités économiques liées à la pêche pour les peuples autochtones et de soutenir la capacité des Autochtones à participer à la gestion et à l'intendance des ressources halieutiques et aquatiques ainsi que des écosystèmes, tous ces éléments faisant partie intégrante du maintien d'un régime stable de gestion des pêches avec des règles communes et transparentes pour tous. Pour ce faire, les programmes et traités autochtones appuient la participation des communautés autochtones aux pêches, lorsque le MPO assume la gestion de la pêche et que les ententes de revendications territoriales n'ont pas été conclues, en particulier pour répondre à quatre objectifs : la gestion des pêches à des fins alimentaires, les pêches sociales et rituelles; la participation à la pêche commerciale; la gestion concertée en établissant la capacité nécessaire pour participer aux processus de gestion des pêches; et la conservation au moyen de la surveillance et de la production de rapports. Ce travail est réalisé grâce aux mesures suivantes : les accords de contribution relatifs aux pêches autochtones, les négociations relatives aux traités et aux ententes non régies par des traités sur les pêches et l'élaboration d'un mandat, les conseils stratégiques pour la gestion continue des droits ancestraux et issus des traités, le renouvellement des programmes et des politiques autochtones, les politiques de répartition, les cadres de mise en œuvre des traités ainsi que la consultation et la participation liées aux pêches. Ce programme utilise les fonds des paiements de transfert suivants: Stratégie relative aux pêches autochtones, Programme autochtone de gestion des ressources aquatiques et océaniques, Fonds autochtone pour les espèces en péril, Initiative des pêches commerciales intégrées de l'Atlantique (IPCIA) , Initiative des pêches commerciales intégrées du Pacifique (IPCIP), Initiative des pêches commerciales intégrées du Nord (IPCIN), Programme de certification et d'accès aux marchés des produits du phoque, Programme sur les accords de réconciliation, et Mesures reliées aux traités.

Population cible

Les communautés autochtones impliquées dans les secteurs de la pêche commerciale et de l'aquaculture (IPCIA, IPCIN, IPCIP) ou la gestion collaborative des pêches et des ressources aquatiques (Stratégie relative aux pêches autochtones / Programme autochtone de gestion des ressources aquatiques et océaniques / Fonds autochtone pour les espèces en péril), ainsi que les communautés autochtones qui mettent en œuvre des accords de réconciliation ou des mesures reliées aux traités en ce qui concerne l'accès à la pêche ou la gestion des pêches (Programme sur les accords de réconciliation / Mesures reliées aux traités).

Répartition des avantages

Selon le sexe : de 60 % à 79 % d'hommes

Résultats de groupes démographiques précis

Personnes autochtones

Key program impacts on gender and diversity

Les critères d'admissibilité de l'ensemble des programmes des pêches autochtones du MPO sont non genrés. Le Ministère ne cible pas explicitement les femmes ou les hommes qui y participent; les partenaires autochtones du MPO sont plutôt des communautés et des groupes autochtones, et non des personnes.

Statistiques sur les incidences clés du programme

Statistic	Observed results*	Data source	Comment
Emploi dans les entreprises de pêche commerciale de l'IPCIA par catégorie de sexe (pêcheurs)	8,0 % des pêcheurs des entreprises de pêche commerciale de l'IPCIA étaient des femmes (98 sur 1 226)	Coordonnateur consultatif technique de l'IPCIA	Les critères d'admissibilité de la gamme des programmes des pêches autochtones du MPO ne tiennent pas compte du sexe. Le Ministère ne cible pas explicitement les femmes ou les hommes pour participer à la gamme des programmes des pêches autochtones; les partenaires autochtones du MPO sont plutôt des communautés et des groupes autochtones, et non des personnes distinctes.
Emploi dans les entreprises de pêche commerciale de l'IPCIA par catégorie de sexe (gestion – personnel à terre)	46,4 % des employés de l'entreprise de pêche commerciale de l'IPCIA travaillant à terre étaient des femmes (45 sur 97)	Coordonnateur consultatif technique de l'IPCIA	Les critères d'admissibilité de la gamme des programmes des pêches autochtones du MPO ne tiennent pas compte du sexe. Le Ministère ne cible pas explicitement les femmes ou les hommes pour participer à la gamme des programmes des pêches autochtones; les partenaires autochtones du MPO sont plutôt des communautés et des groupes autochtones, et non des personnes distinctes.
Emploi dans les entreprises de pêche commerciale de l'IPCIA par catégorie de sexe (autres emplois – p. ex., aquaculture, transformation, entretien des navires)	31,3 % des employés des entreprises de pêche commerciale de l'IPCIA travaillant dans les domaines de diversification de la pêche commerciale (p. ex., aquaculture, transformation, entretien des navires) étaient des femmes (80 sur 256)	Coordonnateur consultatif technique de l'IPCIA	Les critères d'admissibilité de la gamme des programmes des pêches autochtones du MPO ne tiennent pas compte du sexe. Le Ministère ne cible pas explicitement les femmes ou les hommes pour participer à la gamme des programmes des pêches autochtones; les partenaires autochtones du MPO sont plutôt des communautés et des groupes autochtones, et non des personnes distinctes.

* Résultats de 2023-2024 ou les plus récents

Autres incidences clés du programme

Le MPO gère une gamme croissante de programmes axés sur le renforcement des capacités et une participation accrue des peuples autochtones aux activités de pêche commerciale et à la gestion collaborative des pêches. Le MPO soutient l'engagement du gouvernement du Canada à œuvrer en faveur d'une relation de nation à nation renouvelée avec les peuples autochtones, fondée sur la reconnaissance des droits, le respect, la coopération et le partenariat, qui renforcera l'autodétermination et comblera les écarts socioéconomiques.

Grâce à leur conception unique d'élaboration conjointe et à l'accent mis sur l'obtention de résultats tangibles définis par les partenaires autochtones, les programmes de développement et de gestion collaborative de la

pêche commerciale autochtone du ministère sont conçus pour promouvoir l'égalité des peuples autochtones dans l'ensemble du Canada.

Le ministère ne vise pas des personnes d'un sexe en particulier pour participer à la gamme des programmes des pêches autochtones; les partenaires autochtones du MPO sont plutôt des communautés et des groupes autochtones, et non des personnes distinctes. Conformément aux engagements du gouvernement du Canada en matière de réconciliation, la relation entre les programmes autochtones du MPO et ses partenaires autochtones est une relation de cogestion dont l'objectif ultime est l'autosuffisance. La gestion de cette relation nécessite de laisser aux groupes autochtones le pouvoir décisionnel pour déterminer quelles personnes auront accès au soutien des programmes du MPO.

De manière générale, les programmes commerciaux autochtones recueillent chaque année des données attestant qu'environ 10 % des pêcheurs participant aux programmes sont des femmes. Les postes de direction au sein des entreprises de pêche commerciale autochtones sont occupés jusqu'à 50 % par des femmes et les emplois liés à la pêche sont occupés jusqu'à 33 % par des femmes.

Plan de collecte de données liées à l'ACS Plus

Les efforts du MPO en matière de programmes autochtones évoluent constamment et sont renforcés afin de mieux saisir les données sur l'ACS Plus. Grâce à une approche conjointe avec les équipes de soutien à l'expansion des entreprises des programmes commerciaux autochtones et la nouvelle équipe du renforcement des capacités des programmes de collaboration, ces données feront l'objet d'un meilleur suivi et d'une meilleure reddition de compte à l'avenir. Les occasions de concevoir et d'élaborer conjointement des mesures du rendement des programmes qui correspondent mieux aux données et à l'information de l'ACS Plus sont actuellement à l'étude avec les principaux partenaires autochtones. L'objectif est de veiller à ce que l'information pertinente et appropriée sur l'ACS Plus soit déterminée et facilement communiquée par les participants au programme.

L'examen des programmes autochtones du MPO a été achevé en 2019 et a donné lieu à 141 recommandations. L'une des principales recommandations concerne la promotion de la formation et du renforcement des compétences des autochtones par l'examen des programmes autochtones actuels et la compilation de l'information. Cette recommandation vise à faciliter la compréhension des exigences de formation, la connaissance des possibilités de formation, l'avancement de carrière, et la disponibilité d'un financement cohérent. La mise en œuvre de cette recommandation permettra au MPO de fournir de l'information sur les possibilités de formation et de mentorat et d'y donner accès, dans le but ultime de permettre aux populations autochtones d'avancer dans leur carrière, ce qui pourrait favoriser la croissance non seulement du secteur de la pêche, mais aussi d'autres secteurs de l'économie.

Afin de répondre à ce besoin de formation globale et de perfectionnement des compétences des autochtones, le MPO s'est associé à Services aux Autochtones Canada pour mettre en place une initiative de partenariat stratégique (IPS) offrant des services de coordination et d'élaboration de la formation dans le cadre des programmes de collaboration et des programmes commerciaux. L'objectif global de l'initiative de formation et de renforcement des compétences autochtones est de recueillir des commentaires sur les ressources élaborées, de comprendre les besoins en matière de formation, de contribuer à une approche rationalisée de l'élaboration des programmes d'enseignement et de fournir des mises à jour sur les progrès accomplis dans les programmes autochtones. Il s'agira notamment de faire le point sur le développement des ressources, la collecte de données, y compris le suivi et la production de rapports sur les statistiques liées à l'ACS Plus, et la coordination des activités de formation régionales/nationales liées à la pêche et à la gestion des océans. L'initiative de formation et de renforcement des compétences autochtones constituera une ressource pour l'ensemble des programmes autochtones dans les futurs plans de collecte de données de l'ACS Plus.

Le programme sur les accords de réconciliation et le programme de mesures reliées aux traités, qui aident les communautés autochtones à mettre en œuvre des accords de réconciliation ou des mesures liées aux traités en ce qui concerne l'accès à la pêche ou la gestion des pêches, ne recueillent pas de données sur l'ACS Plus.

Toutefois, les évaluations de l'ACS Plus sont réalisées au cours de l'élaboration des mandats de négociation. Les évaluations de l'ACS Plus continueront d'être réalisées au cours du processus du mandat de négociation.

Gestion de l'aquaculture

Objectifs du programme

Pêches et Océans Canada est le ministère fédéral responsable de l'aquaculture et s'est engagé à travailler en collaboration avec l'industrie, les provinces, les communautés autochtones et d'autres intervenants pour assurer la réussite et la durabilité du secteur aquacole du Canada. La Direction de l'aquaculture applique l'optique de l'ACS Plus dans son analyse et l'élaboration de ses lois, règlements et politiques afin d'assurer des résultats équitables pour tous les Canadiens en tenant compte des facteurs identitaires de l'ACS Plus (notamment, le sexe, l'éducation, la géographie, l'âge, le revenu et l'origine ethnique).

Population cible

Le programme de gestion de l'aquaculture cible tous les Canadiens, car il vise à gérer de façon durable les activités d'aquaculture, à contribuer au système d'approvisionnement alimentaire, à préserver les populations de poissons sauvages et à protéger le milieu marin. L'industrie canadienne de l'aquaculture joue un rôle de plus en plus important dans l'économie du pays, puisqu'elle contribue pour plus de 2 milliards de dollars à l'activité totale. L'aquaculture représente environ 20 % de la production totale de poissons et de fruits de mer du Canada. Le programme appuie également la croissance durable de l'aquaculture et offre des possibilités économiques aux communautés dans lesquelles se déroulent des activités aquacoles, principalement dans les communautés éloignées, rurales, côtières et autochtones. Bien qu'il existe généralement des préjugés sexistes dans les secteurs des ressources naturelles, les hommes constituant la majorité de la main-d'œuvre, toutefois, le programme ne crée pas d'obstacles supplémentaires et ne renforce pas les déséquilibres existants entre les sexes.

Répartition des avantages

Selon le sexe : de 60 % à 79 % d'hommes

Selon le niveau de revenu : aucune incidence importante découlant de la répartition du revenu

Selon le groupe d'âge : bénéficie principalement aux jeunes, aux enfants ou aux générations futures

Résultats de groupes démographiques précis

Comme indiqué ci-dessus, il existe un déséquilibre entre les hommes et les femmes dans tous les secteurs des ressources naturelles. Bien que l'aquaculture puisse avoir des répercussions sur la prospérité économique, l'éducation et le perfectionnement des compétences des femmes, les effets du programme de gestion de l'aquaculture ne font pas l'objet d'un suivi en fonction du sexe.

Incidences clés du programme* sur le genre et la diversité

Non disponible. Le programme de gestion de l'aquaculture n'a pas d'incidence sur le genre ou la diversité, car il s'agit principalement d'un programme scientifique sur les ressources naturelles et l'environnement.

Plan de collecte de données liées à l'ACS Plus

Rien à signaler pour 2023-2024. Le programme de gestion de l'aquaculture n'a pas d'incidence particulière sur le genre ou la diversité, car il s'agit principalement d'un programme scientifique sur la gestion des ressources naturelles et la protection de l'environnement. Il convient toutefois de noter que la Direction de l'aquaculture recueille et tient à jour des statistiques sur l'aquaculture dans le cadre du Programme d'aquaculture durable. Dans le cadre de ses efforts continus pour utiliser et recueillir des données relatives aux facteurs de l'ACS Plus, le Ministère utilise les données de recensement de Statistique Canada, les données des déclarants fiscaux et les données collectées par Statistique Canada dans le cadre de l'Enquête annuelle auprès de « l'industrie de l'aquaculture au Canada ». Ces ensembles de données fournissent des renseignements démographiques et sexospécifiques qui sont utilisés pour répondre à nos exigences en matière d'ACS Plus, en permettant au Ministère d'analyser les revenus et le profil d'emploi au sein de l'industrie aquacole selon le sexe, l'âge, l'identité et les facteurs socioéconomiques. La collecte et l'utilisation des renseignements contenus dans ces ensembles de données constituent le plan de collecte de données du programme.

Sciences de l'aquaculture

Objectifs du programme

Le Programme des sciences de l'aquaculture génère des résultats de recherche, fournit des avis scientifiques et effectue une surveillance environnementale pour éclairer les politiques, les règlements et les décisions en matière d'aquaculture qui appuient sa gestion durable au Canada. À l'heure actuelle, le programme n'applique pas l'analyse comparative entre les sexes plus.

Population cible

Tous les Canadiens

Résultats de groupes démographiques précis

Les données concernant l'incidence de ce programme sur les groupes démographiques ne sont pas recueillies à l'heure actuelle.

Incidences clés du programme* sur le genre et la diversité

Non disponible

Plan de collecte de données liées à l'ACS Plus

Rien à signaler pour 2023-2024. Le Programme des sciences de l'aquaculture ne recueille pas actuellement de données pour l'ACS Plus.

Santé des animaux aquatiques

Objectifs du programme

Le programme sur la santé des animaux aquatiques, administré conjointement par le MPO et l'Agence canadienne d'inspection des aliments, protège les milieux contre l'introduction ou la propagation de maladies infectieuses graves d'importance nationale et internationale, chez les animaux aquatiques sauvages et d'élevage. À l'heure actuelle, ce programme n'applique pas l'analyse comparative entre les sexes plus.

Population cible

Tous les Canadiens

Résultats de groupes démographiques précis

Les données concernant l'incidence de ce programme sur les groupes démographiques ne sont pas recueillies à l'heure actuelle.

Incidences clés du programme* sur le genre et la diversité

Non disponible

Plan de collecte de données liées à l'ACS Plus

Rien à signaler pour 2023-2024. Le Programme national sur la santé des animaux aquatiques (PNSAA) ne recueille pas actuellement de données pour l'ACS Plus.

Biotechnologie et génomique

Objectifs du programme

Le programme de biotechnologie et de génomique fait progresser la science novatrice à l'appui des décisions de gestion des politiques, des pêches et des écosystèmes aquatiques (p. ex. détection des espèces aquatiques envahissantes), en plus d'élaborer et d'appliquer des outils génomiques pour évaluer et réglementer les produits de la biotechnologie du poisson. À l'heure actuelle, le programme n'applique pas l'analyse comparative entre les sexes plus.

Population cible

Tous les Canadiens

Résultats de groupes démographiques précis

Les données concernant l'incidence de ce programme sur les groupes démographiques ne sont pas recueillies à l'heure actuelle.

Incidences clés du programme* sur le genre et la diversité

Non disponible

Plan de collecte de données liées à l'ACS Plus

Rien à signaler pour 2023-2024. Le programme de biotechnologie et de génomique ne recueille pas actuellement de données pour l'ACS Plus.

Conservation et protection

Objectifs du programme

Conservation et Protection est un programme national conçu pour conserver et protéger les pêches, les voies d'eau, les écosystèmes aquatiques (y compris l'habitat et les espèces en péril) et les ressources contre l'exploitation illégale.

Les agents des pêches de Conservation et Protection représentent le Ministère et sont souvent la seule présence fédérale dans de nombreuses collectivités côtières isolées.

Population cible

Tous les Canadiens

Répartition des avantages

Selon le sexe : globalement équilibré entre les sexes

Selon le niveau de revenu : aucune incidence importante découlant de la répartition du revenu

Selon le groupe d'âge : aucune incidence intergénérationnelle significative ou incidence générationnelle entre jeunes et aînés

Résultats de groupes démographiques précis

Aucune donnée n'est actuellement disponible en ce qui concerne l'incidence de ce programme sur les groupes démographiques.

Incidences clés du programme* sur le genre et la diversité

Non disponible

Plan de collecte de données liées à l'ACS Plus

Rien à signaler pour 2023-2024. Conservation et Protection (C et P) n'a pas procédé à la collecte ni à l'analyse de données pour mesurer et évaluer précisément les incidences liées à l'ACS Plus. En 2023 cependant, on a créé un comité de recrutement dans le cadre du programme afin d'améliorer la transparence et de maintenir une approche uniforme de notre programme national de recrutement. Conservation et Protection a également mis à jour les outils d'évaluation utilisés pour évaluer les demandeurs du programme de formation initiale des agents des pêches afin d'éliminer les obstacles et de réduire les préjugés. Cela comprend des options pour les examens et les entrevues en ligne, et la mise à jour des exigences en matière d'études de deux années d'études postsecondaires après des études secondaires. L'équipe de recrutement de C et P a également fait appel au Secteur du personnel et de la culture du MPO pour obtenir de l'aide afin d'élaborer une stratégie de recrutement plus inclusive qui ciblera les groupes sous-représentés comme les femmes, les Autochtones et les personnes racisées au Canada. Ces efforts traduiront l'engagement continu de C et P à être un milieu de travail inclusif, équitable et diversifié, tant pour attirer et recruter de nouveaux talents que pour les soutenir dans leur formation et tout au long de leur avancement professionnel.

Économie et statistiques

Objectifs du programme

Le Programme d'économie et statistiques fournit un soutien en matière de recherche économique, d'analyse et de développement de données sur une variété de priorités ministérielles, y compris l'analyse de l'ACS Plus.

Population cible

Tous les Canadiens, indirectement. Ce programme apporte un soutien aux autres secteurs de programme du MPO au service de tous les Canadiens. Nous n'administrons pas directement les politiques ou les règlements.

Résultats de groupes démographiques précis

Les données concernant l'incidence de ce programme sur les groupes démographiques ne sont pas recueillies à l'heure actuelle.

Incidences clés du programme* sur le genre et la diversité

Non applicable. Ce programme appuie d'autres programmes et ne crée donc pas directement de résultats pour un sous-ensemble de la population.

Autres incidences clés du programme

Non applicable. Ce programme appuie d'autres programmes et ne crée donc pas directement de résultats pour un sous-ensemble de la population.

Plan de collecte de données liées à l'ACS Plus

En collaboration avec Statistique Canada, le Programme d'économie et de statistiques continue d'investir dans le développement et la mise à jour de l'un des principaux ensembles de données socioéconomiques qui sous-tendent l'ACS Plus au sein du Ministère. Par exemple, nous gérons la base de données annuelle des indicateurs d'emploi et de revenu afin de fournir des données sur la représentation des hommes et des femmes dans la pêche commerciale, ainsi que des statistiques sur la répartition des revenus. Par ailleurs, nous gérons plusieurs bases de données basées sur les données du recensement de la population, qui fournissent au Ministère des données sur la représentation des Autochtones, la répartition des revenus et des âges, l'équilibre entre les hommes et les femmes dans un large éventail d'industries océaniques. Ces ensembles de données et les renseignements qu'ils contiennent sont utilisés dans tout le Ministère par divers programmes pour appuyer les analyses réglementaires, ainsi que les évaluations de l'ACS Plus.

En outre, le Programme d'économie et de statistiques supervise le plan annuel de recherche économique du Ministère, qui appuie indirectement les analyses de l'ACS Plus en continuant à formuler des conseils économiques sur les décisions de gestion des pêches et des ressources océaniques. Ces analyses économiques soutiennent les initiatives des ministères qui ont des retombées directes sur les communautés côtières et rurales, ainsi que sur les groupes autochtones. Les produits analytiques et les rapports issus du plan de recherche économique continuent à appuyer les décisions en matière de gestion des pêches et des océans et à garantir qu'elles sont inclusives et sont bénéfiques pour tous les Canadiens.

Secteur du poisson et des fruits de mer

Remarque : Le programme du secteur du poisson et des fruits de mer comporte trois sous-composantes : le Fonds de restauration et d'innovation pour le saumon de la Colombie-Britannique (FRISCB), le Fonds des pêches de l'Atlantique (FPA) et le Fonds des pêches du Québec (FPQ).

Secteur du poisson et des fruits de mer - Fonds des pêches de l'Atlantique

Objectifs du programme

Pour aider le secteur du poisson et des fruits de mer de l'Atlantique à fournir des produits de grande qualité, à valeur ajoutée et de source durable, le programme devrait profiter aux travailleurs des secteurs des pêches et de l'aquaculture à revenu faible ou moyen. On ne prévoit pas de conséquences pour d'autres groupes démographiques. Le Fonds des pêches de l'Atlantique (FPA) devrait profiter en grande partie aux collectivités rurales et côtières dans lesquelles les projets sont mis en œuvre.

Population cible

Les principaux bénéficiaires du FPA sont des particuliers ainsi que des petites et des moyennes entreprises actives dans le secteur du poisson et des fruits de mer dans les provinces atlantiques, généralement situées dans de petites collectivités côtières et autochtones. Le FPA bénéficie principalement aux personnes âgées de 30 ans et plus dans un secteur qui compte 57 % d'hommes ayant un revenu annuel moyen de 45 000 \$ (Agence du revenu du Canada, 2018) et 43 % de femmes (Compétences de transformation alimentaire Canada, 2019) ayant un revenu annuel moyen de 36 000 \$ (Agence du revenu du Canada, 2018).

Les groupes et établissements établis au Canada atlantique suivant sont admissibles :

- les groupes autochtones
- les entreprises commerciales, y compris les pêcheurs, les aquaculteurs et les entreprises de transformation des fruits de mer
- les universités et les chercheurs universitaires
- les associations de l'industrie et autres organismes à but non lucratif
- d'autres organisations, comme les établissements de recherche et les sociétés d'État provinciales

Pour être admissible au financement, vous devez :

- résider dans une province participante
- exercer ou soutenir des activités liées aux secteurs de la récolte des poissons et des fruits de mer, de leur transformation ou de l'aquaculture
- démontrer toute l'étendue des retombées économiques dont bénéficiera la région de l'Atlantique

Répartition des avantages

Selon le sexe : globalement équilibré entre les sexes

Selon le niveau de revenu : aucune incidence importante découlant de la répartition du revenu

Selon le groupe d'âge : aucune incidence intergénérationnelle significative ou incidence générationnelle entre jeunes et aînés

Résultats de groupes démographiques précis

Les communautés rurales et côtières où sont mis en œuvre les projets du FPA bénéficient davantage du fonds que l'ensemble de la population canadienne. Cette zone géographique englobe également plusieurs communautés côtières des Premières Nations.

Incidences clés du programme* sur le genre et la diversité

La section sur l'autoidentification du formulaire de demande du FPA a été mise en place en avril 2021. Sur les 682 demandes de projet reçues depuis, 283 (41,5 %) ont rempli cette section de la demande. De ce nombre, 39 (5,7 %) ont indiqué que l'organisme appartenait à des Autochtones et 15 (2,2 %) à des femmes. Une seule demande s'est identifiée comme étant à la fois autochtone et provenant de femmes.

De plus, la localisation des bénéficiaires des projets approuvés du FPA à ce jour, dispersés le long des côtes des quatre provinces atlantiques, démontre la diversité géographique des investissements du FPA.

Statistiques sur les incidences clés du programme

Statistic	Observed results*	Data source	Comment
Diversité géographique des lieux d'implantation des projets du FPA	456 sites géographiques uniques de projets du FPA	Rapport interne (GCdocs)	En raison d'un certain nombre de projets retirés en 2023-2024, le nombre de lieux géographiques uniques des projets du FPA est passé de 471 à 456.

* Résultats de 2023-2024 ou les plus récents

Autres incidences clés du programme

Non disponible pour le moment (veuillez contacter DFO.NCRReports-RapportsRCN.MPO@dfo-mpo.gc.ca si vous avez des questions).

Sources de renseignements supplémentaires

Le FPA utilise des données provenant de sources internes et publiques, notamment les suivantes :

[Mobiliser les talents pour l'industrie du poisson et fruits de mer du Canada - Rapport final, 2019](#)

Plan de collecte de données liées à l'ACS Plus

Le FPA recueille des données sur la situation géographique des candidats pour déterminer leur admissibilité, ce qui permet également au programme de démontrer la diversité géographique et les effets sur les collectivités côtières et rurales de l'Atlantique. Comme il a été mentionné ci-dessus, le FPA a appuyé des projets dans 456 lieux géographiques uniques dans des collectivités rurales et côtières des quatre provinces de l'Atlantique depuis la création du programme en 2017.

Le formulaire de demande du FPA a également été mis à jour en 2020-2021 pour y ajouter une section facultative sur l'auto-identification. De plus, les changements apportés à la demande ne tiennent pas compte des questions sur le revenu et la cohorte d'âge, car ces aspects du secteur du poisson et des fruits de mer sont consignés au moyen d'autres mécanismes par l'entremise de Statistique Canada et de ses catégories de main-d'œuvre, ainsi que par des tableaux de données du soutien de la croissance et de l'innovation des entreprises auxquels le FPA contribue chaque année.

Secteur du poisson et des fruits de mer - Fonds des pêches du Québec

Objectifs du programme

Comme le programme n'a pas été créé pour cibler spécifiquement le genre et la diversité dans ses critères d'admissibilité, ces aspects n'ont pas encore été intégrés dans le processus de collecte de données et d'information du programme pour appuyer le suivi des résultats ou la production de rapports connexes. Jusqu'à présent, la priorité a dû être accordée à la mise en place du programme lui-même et à sa capacité à rendre compte de ses éléments mandatés.

Des discussions avec le gouvernement du Québec au sujet du renouvellement du programme auront lieu en 2025-2026 et permettront de discuter des mises à jour du formulaire de demande afin de recueillir des données pour accroître la capacité de production de rapports de l'ACS Plus.

Population cible

Les personnes qui peuvent poser leur candidature sont basées dans la province de Québec et sont :

- les groupes, communautés et entreprises autochtones
- les entreprises commerciales, y compris les pêcheurs, les aquaculteurs et les transformateurs de produits de la mer
- les universités et les établissements d'enseignement supérieur
- les associations de l'industrie et autres organismes à but non lucratif

Pour être admissibles à un financement, les organisations doivent :

- être actives dans les secteurs de la pêche, de la transformation des produits de la mer ou de l'aquaculture, ou soutenir les activités qui y sont liées
- démontrer des avantages économiques maximaux pour la province du Québec

Résultats de groupes démographiques précis

Les données concernant l'incidence de ce programme sur les groupes démographiques ne sont pas recueillies à l'heure actuelle.

Incidences clés du programme* sur le genre et la diversité

Non disponible

Plan de collecte de données liées à l'ACS Plus

Le formulaire de demande du Fonds des pêches du Québec (FPQ) pourra faire l'objet d'une mise à jour afin d'inclure une section d'auto-identification volontaire, suivant des discussions avec la province. On espère que les demandeurs pourront indiquer s'ils sont Autochtones (ou s'ils représentent une entreprise appartenant à des Autochtones, c'est-à-dire une entreprise détenue à 51 % ou plus par des Autochtones) ou s'ils s'identifient comme des femmes (ou s'ils représentent une entreprise détenue par des femmes – l'entreprise doit être détenue à 51 % ou plus par une ou des femmes). Les changements apportés à la demande pourraient également tenir compte des questions sur le revenu, la cohorte d'âge et l'appartenance à une minorité ethnique, religieuse ou culturelle. Ces données seront recueillies à compter d'un potentiel renouvellement du FPQ, afin d'accroître la capacité de production de rapports analytiques du programme ACS Plus.

Secteur du poisson et des fruits de mer - Fonds de restauration et d'innovation pour le saumon de la Colombie-Britannique

Objectifs du programme

Le but est de soutenir et de promouvoir la diversité et l'inclusion, et de favoriser des programmes qui donnent l'occasion à l'ensemble de la population canadienne de participer aux secteurs du poisson et des fruits de mer, de la gestion du poisson et de l'environnement, y compris les femmes, les peuples autochtones, les membres de la communauté 2ELGBTQI+, les personnes appartenant à une minorité ethnique, linguistique, culturelle ou religieuse, les aînés, les vétérans, les étudiants ou les jeunes, les personnes en situation de handicap et les Néo-Canadiens.

Population cible

Même si le FRISCB ne cible pas de populations spécifiques, le financement du programme est offert aux organisations autochtones, aux représentants de l'industrie, aux organisations non gouvernementales de l'environnement, aux entreprises commerciales et aux institutions académiques qui sont actifs ou qui soutiennent des activités liées aux secteurs de la pêche et de la récolte des fruits de mer, de la transformation des produits comestibles de la mer ou de l'aquaculture, si ces entités sont basées en Colombie-Britannique.

Répartition des avantages

Selon le sexe : globalement équilibré entre les sexes

Selon le niveau de revenu : aucune incidence importante découlant de la répartition du revenu

Selon le groupe d'âge : aucune incidence intergénérationnelle significative ou incidence générationnelle entre jeunes et aînés

Résultats de groupes démographiques précis

Les femmes, les peuples autochtones, les membres de la communauté 2ELGBTQI+, les personnes appartenant à une minorité ethnique, linguistique, culturelle ou religieuse, les aînés, les vétérans, les étudiants ou les jeunes, les personnes en situation de handicap et les Néo-Canadiens pourraient en bénéficier directement ou indirectement.

Incidences clés du programme* sur le genre et la diversité

Non disponible pour le moment (veuillez contacter DFO.NCRReports-RapportsRCN.MPO@dfo-mpo.gc.ca si vous avez des questions).

Statistiques sur les incidences clés du programme

Statistic	Observed results*	Data source	Comment
Pourcentage de projets impliquant des dirigeants ou des partenaires autochtones	77 %	Sondage annuel auprès des bénéficiaires	-
Pourcentage d'équipes de projet comprenant des femmes	95 %	Sondage annuel auprès des bénéficiaires	-
Pourcentage d'équipes de projet comprenant des Néo-Canadiens	20 %	Sondage annuel auprès des bénéficiaires	-

Pourcentage d'équipes de projet comprenant des personnes âgées ou des vétérans	40 %	Sondage annuel auprès des bénéficiaires	-
Pourcentage d'équipes de projet comprenant des étudiants ou des jeunes	48 %	Sondage annuel auprès des bénéficiaires	-
Pourcentage d'équipes de projet comprenant des membres de la communauté 2ELGBTQI+	18 %	Sondage annuel auprès des bénéficiaires	-
Pourcentage d'équipes de projet comprenant des membres de minorités culturelles / religieuses / ethniques / linguistiques	21 %	Sondage annuel auprès des bénéficiaires	-
Pourcentage d'équipes de projet comprenant des personnes en situation de handicap	7 %	Sondage annuel auprès des bénéficiaires	-

* Résultats de 2023-2024 ou les plus récents

Autres incidences clés du programme

- pourcentage des projets qui intègrent le savoir autochtone : 47 % (46 projets sur 97)
- nombre de personnes autochtones employées dans le cadre des projets du FRISCB (en 2022-23) : 333
- nombre de personnes autochtones formées dans le cadre des projets du FRISCB (en 2022-23) : 276
- nombre de partenaires autochtones participant à des projets du FRISCB (en 2022-23) : 188

Sources de renseignements supplémentaires

Le [Fonds de restauration et d'innovation pour le saumon de la Colombie-Britannique : sommaire des résultats annuels \(2022 à 2023\) - rapport sur l'année 4](#) a été publié en juillet 2024.

Les rapports annuels de résultats précédents (2019-2020; 2020-2021; 2021-2022) ont actuellement disponibles sur les liens suivants :

- [Fonds de restauration et d'innovation pour le saumon de la Colombie-Britannique : sommaire des résultats annuels \(2019 à 2020\) - rapport sur l'année 1](#)
- [Fonds de restauration et d'innovation pour le saumon de la Colombie-Britannique : sommaire des résultats annuels \(2020 à 2021\) - rapport sur l'année 2](#)
- [Fonds de restauration et d'innovation pour le saumon de la Colombie-Britannique : sommaire des résultats annuels \(2021 à 2022\) - rapport sur l'année 3](#)

Plan de collecte de données liées à l'ACS Plus

Le FRISCB a élaboré et mis en œuvre un formulaire pour rendre compte des bénéficiaires annuellement, en fin d'année qui permet au programme de recueillir des renseignements relatifs aux principaux avantages des projets des bénéficiaires, ainsi que des données écologiques et socioéconomiques, résultant des investissements du FRISCB. Sur ce formulaire, les bénéficiaires ont eu la possibilité de fournir des détails sur la composition démographique de leurs équipes de projet et d'autres détails sur les efforts faits par leur organisation pour assurer un environnement de travail diversifié et inclusif. Ces renseignements sont regroupés et publiés annuellement au titre du programme. Les améliorations apportées aux rapports requis ont progressé chaque année pour représenter l'ensemble complet des mesures de programme et de projet suivies en 2022-2023.

Gestion des pêches

Objectifs du programme

Le Programme de gestion des pêches permet de gérer les pêches conformément à la *Loi sur les pêches* au moyen de pratiques crédibles, scientifiques, abordables et efficaces. Ses principaux objectifs au Canada comprennent la viabilité économique, la durabilité environnementale et l'inclusion des intervenants dans les processus décisionnels. La Gestion des pêches ne recueille pas d'information, de statistiques ou de données relatives à l'ACS Plus dans le cadre de ses activités. La Direction de l'économie, des statistiques et de la gouvernance des données recueille et conserve des données pertinentes pour l'industrie de la pêche.

Population cible

Tous les Canadiens

Résultats de groupes démographiques précis

Les données concernant l'incidence de ce programme sur les groupes démographiques ne sont pas recueillies à l'heure actuelle.

Incidences clés du programme* sur le genre et la diversité

Non disponible

Plan de collecte de données liées à l'ACS Plus

Rien à signaler pour 2023-2024. Le Ministère recueille, conserve et est en mesure d'obtenir certaines données liées à l'industrie de la pêche. Ces données sont hébergées ailleurs que dans le cadre du Programme de gestion des pêches.

Sciences halieutiques

Objectifs du programme

Les activités de recherche scientifique et de surveillance seront menées dans le but de protéger la santé des stocks de poissons et de soutenir la durabilité de l'aquaculture et des pêches grâce à la fourniture de preuves scientifiques pour la prise de décisions. À l'heure actuelle, le programme n'applique pas l'analyse comparative entre les sexes plus.

Population cible

Tous les Canadiens

Résultats de groupes démographiques précis

Les données concernant l'incidence de ce programme sur les groupes démographiques ne sont pas recueillies à l'heure actuelle.

Incidences clés du programme* sur le genre et la diversité

Non disponible

Plan de collecte de données liées à l'ACS Plus

Rien à signaler pour 2023-2024. Le Programme des sciences halieutiques ne recueille pas actuellement de données pour l'ACS Plus.

Engagement à l'échelle internationale

Objectifs du programme

Fonds commun pour les océans : La mise en œuvre de l'initiative du FCO a débuté en 2023-2024, mais son élaboration a commencé en 2022-2023. Dans le cadre de la Stratégie pour l'Indo-Pacifique, le FCO permettra de faire progresser les priorités canadiennes en matière de conservation et de gouvernance des océans, de réglementer les pêches durables et de freiner les activités de pêche illégales en haute mer. La région indo-pacifique est une région déterminante pour la gestion des pêches, la sécurité nationale et les objectifs de conservation marine, et elle offre des possibilités de collaboration accrue avec les partenaires régionaux pour faire progresser ces priorités communes.

Population cible

Personnes dans d'autres pays

Répartition des avantages

Selon le sexe : principalement des femmes (80 % ou plus de femmes)

Selon le niveau de revenu : très avantageux pour les personnes à faible revenu (très progressif)

Selon le groupe d'âge : bénéficie principalement aux jeunes, aux enfants ou aux générations futures

Résultats de groupes démographiques précis

Autres groupes ciblés : Peuples autochtones, étudiants et travailleurs, individus dans des régions particulières (p. ex. petits États insulaires et côtiers en développement)

Incidences clés du programme* sur le genre et la diversité

Cette proposition aura une incidence positive directe sur les citoyens, en particulier les travailleurs, des petits États insulaires et côtiers en développement qui bénéficieront de systèmes de gestion des pêches résilients et équitables et de la protection d'un ordre océanique international fondé sur des règles plus strictes pour lutter contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INN). À l'échelle mondiale, jusqu'à 30 % de tous les poissons sont soupçonnés d'être des prises issues de la pêche INN. L'Indo-Pacifique est un point névralgique de ce type d'activité de pêche. La prévention de la pêche INN favorise la croissance des stocks et améliore les conditions de vie des personnes qui gagnent leur vie dans le secteur de la pêche. Par exemple, le Vietnam est un État partenaire régional en développement majeur, le troisième exportateur mondial de produits de la pêche, et 10 % de sa population tire l'essentiel de ses revenus du secteur de la pêche et de l'aquaculture. Dans les îles du Pacifique, 50 % des ménages tirent la majeure partie ou la totalité de leurs revenus de la pêche.

Les femmes et les jeunes sont très impliqués dans la pêche artisanale et à petite échelle et subissent de manière disproportionnée le poids de la précarité et de l'inégalité du secteur. On estime que les femmes représentent plus de 50 % des travailleurs du secteur de la pêche dans les petits États insulaires en développement du Pacifique mais elles sont confrontées à des conditions de travail précaires et dangereuses pour des salaires inférieurs ou nuls. Aux Fidji, au Vanuatu et dans les Îles Salomon, les femmes sont responsables de 80 % des prises de fruits de mer.

Les éléments de la proposition visent également à favoriser l'inclusion dans le contexte de l'océanographie, en offrant des possibilités de garantir l'équité et la diversité dans les domaines scientifiques et de créer des occasions de mentorat et de leadership, en particulier pour les femmes et les personnes non binaires qui sont fortement sous-représentées dans les domaines de la science, de la technologie, de l'ingénierie et des mathématiques (STIM). Il s'agit notamment d'initiatives ciblant les jeunes et les professionnels de l'océan en début de carrière.

Les avantages à long terme du développement d'économies océaniques durables, les progrès de l'océanographie, notamment une meilleure compréhension du milieu marin et de la relation entre l'océan et le

climat, le renforcement des liens de sécurité dans la région indo-pacifique et la réduction potentielle de la pollution des océans devraient profiter à tous les Canadiens.

Statistiques sur les incidences clés du programme

Statistic	Observed results*	Data source	Comment
Non disponible	Non disponible	Non disponible	Les projets financés dans le cadre du Fonds commun pour les océans en 2023-2024 étaient principalement axés sur l'application de la loi et la création d'outils pour lutter contre la pêche INN. Dans cette optique, aucune statistique n'était disponible pour indiquer les répercussions directes ou indirectes du point de vue de l'ACS Plus.

* Résultats de 2023-2024 ou les plus récents

Autres incidences clés du programme

Cette proposition aura une incidence positive indirecte sur les Canadiens côtiers, car la santé des océans canadiens dépend fortement de la santé des océans Indien et Pacifique au-delà de la compétence nationale du Canada. Une approche régionale coordonnée de la gouvernance des océans (intégrant des facteurs environnementaux, économiques et sociaux à prendre en compte) est nécessaire pour préserver la santé des océans et maintenir les industries de la pêche, de l'aquaculture et du tourisme côtier.

Un autre avantage indirect est que l'accès actuel aux aliments traditionnels ne répond pas aux besoins des peuples autochtones du Canada. Près de la moitié des familles des Premières Nations éprouvent des difficultés économiques dans le contexte de la sécurité alimentaire. Les avantages pour les communautés côtières du Canada se traduiront par la protection de l'environnement et la promotion de la consommation d'aliments traditionnels à l'initiative des Premières Nations afin d'améliorer leur sécurité alimentaire.

En outre, les composantes régionales de la gestion des pêches et des sciences océaniques offrent également des avantages indirects aux Canadiens en favorisant les relations internationales et en lançant des activités qui permettent une gestion plus efficace des ressources océaniques et une adaptation à l'évolution des pêches et des conditions océaniques.

À long terme, les avantages indirects permettront d'accroître la sécurité alimentaire, ce qui améliorera l'accès à cette source d'alimentation traditionnelle pour les Canadiens autochtones. La proposition peut contribuer à la reconstitution de certains stocks de poissons, notamment le saumon du fleuve Fraser sur la côte Pacifique.

Sources de renseignements supplémentaires

[La ministre Joly annonce la mise sur pied d'un nouveau comité consultatif indo-pacifique, 2022](#)

[Pêche illicite, non déclarée et non réglementée \(INN\), 2019](#)

[Étude sur l'alimentation, la nutrition et l'environnement chez les Premières Nations - Rapport final pour huit régions de l'assemblée des premières nations, 2019](#)

Plan de collecte de données liées à l'ACS Plus

Les projets financés dans le cadre du FCO en 2023-2024 étaient principalement axés sur l'application de la loi et la création d'outils pour lutter contre la pêche INN. Dans cette optique, aucune statistique n'était disponible pour indiquer les répercussions directes ou indirectes du point de vue de l'ACS Plus. À mesure que les projets se développent et commencent à avoir une incidence plus directe dans la région indo-pacifique, nous nous

Pour publication dans le cadre du Rapport sur les résultats ministériels 2023-2024
attendons à ce que des occasions se présentent d'établir un plan de collecte de données pour augmenter les résultats du projet et obtenir une meilleure idée des répercussions dans la région et au-delà.

Mise en valeur des salmonidés

Objectifs du programme

Le Programme de mise en valeur des salmonidés (PMVS) est un programme opérationnel dont l'objectif principal est de renforcer les populations de saumon et d'amener les citoyens à adopter une culture d'intendance du saumon et de l'écosystème. En contribuant à la santé des écosystèmes et à des possibilités économiques, sociales et culturelles durables, les effets positifs du PMVS profitent à tous les Canadiens, y compris les communautés autochtones et les populations locales. Les données actuelles du programme recueillies sont d'ordre biologique et axées sur le saumon. Les résultats du programme (c.-à-d. la production de poissons dans les installations du PMVS, l'information sur l'évaluation des stocks de saumon, l'habitat du poisson restauré et maintenu, le matériel pédagogique et les partenaires et projets d'intendance du saumon financés et soutenus) nécessitent la collaboration de différents intervenants. Plutôt que de cibler des groupes démographiques ou des personnes en particulier, le PMVS soutient l'intendance communautaire, le partenariat et le bénévolat afin d'assurer la durabilité du saumon.

Population cible

- tous les Canadiens (région du Pacifique) - avantages généraux pour le saumon et l'écosystème
- secteur de la pêche au saumon (autochtone, commercial, récréatif)
- secteur du bénévolat et de la mobilisation communautaires (Programme de la participation communautaire)
- écoles et secteur de l'enseignement (programme Au fil de l'eau)

Résultats de groupes démographiques précis

Les données concernant l'incidence de ce programme sur les groupes démographiques ne sont pas recueillies à l'heure actuelle.

Statistiques sur les incidences clés du programme

Statistic	Observed results*	Data source	Comment
Nombre d'ententes ou d'arrangements auxquels participent des groupes autochtones	Le PMVS a appuyé 28 accords en 2023-2024 avec des groupes autochtones	Ententes de financement	-

* Résultats de 2023-2024 ou les plus récents

Le PMVS ne dispose pas de données sur les caractéristiques démographiques des utilisateurs de ses services (c.-à-d. le sexe, l'âge, le niveau de revenu). Les données du programme recueillies sont d'ordre biologique et axées sur le saumon. Plutôt que de cibler des groupes démographiques ou des personnes en particulier, le PMVS soutient l'intendance communautaire, le partenariat et le bénévolat afin d'assurer la durabilité du saumon. Les statistiques présentées ici sont destinées à faire connaître le profil du programme. Le PMVS n'a pas d'objectif spécifique pour l'instant.

Plan de collecte de données liées à l'ACS Plus

Rien à signaler pour 2023-2024. Données non disponibles. Le PMVS s'efforce de concevoir un système permettant de recueillir des données de base sur le profil des bénéficiaires afin d'éclairer la planification future du programme et la collecte de données de l'ACS Plus.

Ports pour petits bateaux

Objectifs du programme

L'objectif du programme est d'exploiter et d'entretenir un réseau national durable de ports sécuritaires et accessibles pour les pêcheurs commerciaux et les autres utilisateurs qui sont en bon état de fonctionnement et qui sont gérés et entretenus par des administrations portuaires autonomes qui représentent les intérêts des utilisateurs et des collectivités.

Population cible

Les personnes qui travaillent dans le secteur de la pêche commerciale et sont touchées par celui-ci, principalement dans les régions côtières, rurales et éloignées

Répartition des avantages

Selon le sexe : de 60 % à 79 % d'hommes

Selon le niveau de revenu : aucune incidence importante découlant de la répartition du revenu

Selon le groupe d'âge : aucune incidence intergénérationnelle significative ou incidence générationnelle entre jeunes et aînés

Résultats de groupes démographiques précis

Les groupes susceptibles d'en bénéficier directement sont les suivants : les hommes, régions éloignées et / ou rurales, les pêcheurs et les transformateurs de poissons, les populations autochtones, les travailleurs

Les groupes qui peuvent en bénéficier indirectement sont les suivants : les hommes, régions éloignées et/ou rurales, les travailleurs

Les groupes susceptibles d'être confrontés à des obstacles à l'accès / à la participation sont les suivants : les femmes, populations autochtones, personnes racisées, les personnes en situation de handicap (en particulier les personnes à mobilité réduite)

Statistiques sur les incidences clés du programme

Statistic	Observed results*	Data source	Comment
Répartition des ports pour petits bateaux dans le pays	Les ports pour petits bateaux sont généralement situés dans des zones éloignées et/ou rurales où les possibilités de développement économique sont souvent limitées. Les ports de pêche principaux varient en taille et ont tendance à être beaucoup plus grands en Colombie-Britannique que dans le reste du pays. Ils tendent également à être répandus dans les provinces de l'Atlantique (83,4 % se trouvent à l'est de la province de Québec, inclusivement). La plupart	Base de données IPI/SCHMIR, Analyses économiques, statistiques et gouvernance des données du MPO, Indicateurs de l'emploi et du revenu : Données sur les déclarants de l'ARC (2019), tableau 17a. Indicateurs socioéconomiques par province pour les pêcheurs, Centre d'expertise	-

	des ports principaux sont situés à Terre-Neuve-et-Labrador (37,2 %) suivie de la Nouvelle-Écosse (22,9 %).	de l'ACS Plus du MPO	
Pourcentage d'hommes et de femmes dans le secteur de la pêche	Les principaux utilisateurs sont essentiellement des hommes, bien que la participation des femmes soit en augmentation dans l'industrie de la pêche au Canada. Les hommes représentent 70 % (49 310 emplois), tandis que les femmes ne représentent que 30 % de la main-d'œuvre (21 550 emplois). C'est dans le secteur de la transformation du poisson et des fruits de mer que les femmes sont les plus nombreuses, puisqu'elles représentent 42 % de l'ensemble des emplois du secteur (12 180 emplois). Les hommes sont les plus nombreux à travailler dans le secteur de la pêche commerciale, où ils représentent 78 % de l'emploi total (29 030 emplois).	Analyses économiques, Statistiques et gouvernance des données du MPO, Indicateurs de l'emploi et du revenu : Données sur les déclarants de l'ARC (2019), Tableau 15. Indicateurs socioéconomiques pour les pêcheurs par province, Centre d'expertise de l'ACS Plus du MPO	—
Pourcentage de ports situés à proximité des communautés autochtones	Les communautés des Premières Nations ont tendance à se trouver à proximité des ports pour petits bateaux, 18 % des ports principaux étant situés à moins de 10 km d'une réserve des Premières Nations. Toutefois, ce chiffre varie considérablement en fonction de la région du pays où se trouve le port (de 88 % en Colombie-Britannique à près de 0 % à Terre-Neuve-et-Labrador). En général, plus le port	Base de données IPI/SCHMIR, Statistique Canada Recensement de la population de 2016, produit no 98-400-X2016359 au catalogue de Statistique Canada, Indicateurs socioéconomiques pour les pêcheurs par province, DFO Centre d'expertise	—

	est situé à l'est, moins il y a de ports situés à proximité d'une communauté des Premières Nations. Dans l'ensemble, les personnes employées dans le secteur de la pêche qui ont une identité autochtone représentent 16 % de tous les Canadiens employés dans ce secteur. Les employés ayant une identité autochtone représentent 11 % des employés travaillant dans le secteur de la transformation des produits de la mer et 11 % des employés travaillant dans l'aquaculture.	de l'ACS Plus du MPO	
Nombre d'accords / arrangements impliquant des groupes autochtones	En 2023-2024, il y a eu 53 accords/ententes concernant des groupes autochtones.	Ententes de financement	Cet indicateur relève du résultat, « Amélioration des relations avec les peuples autochtones et de leur participation et résultats » tel qu'il figure dans le Cadre ministériel de résultats du MPO.

* Résultats de 2023-2024 ou les plus récents

Autres incidences clés du programme

Dans le cadre du programme, les ports pour petits bateaux non essentiels sont ceux qui ne sont pas indispensables au secteur de la pêche commerciale. Ces ports ont tendance à être répartis dans les provinces de l'Atlantique (32,6 %) et en Ontario (29,8 %).ⁱ Ils soutiennent le secteur de la pêche récréative du Canada, qui représente 7,9 milliards de dollars. Les femmes représentent 21 % des pêcheurs récréatifs adultes, et les hommes représentent les 79 % restants. La pêche récréative s'adresse principalement à des personnes plus âgées, l'âge moyen des hommes étant de 49 ans et celui des femmes de 45 ans.ⁱⁱ

Plan de collecte de données liées à l'ACS Plus

En 2023-2024, on a continué de renforcer la stratégie de collecte de données de l'ACS Plus du Programme des ports pour petits bateaux afin de mieux comprendre sa base d'utilisateurs et de cerner les lacunes dans les données qui nécessitent des recherches plus approfondies. Ce programme a fait appel à cette stratégie pour appuyer ses analyses comparatives entre les sexes plus, contribuer à la préparation des propositions budgétaires et aider à se positionner pour l'avenir. À mesure que de nouvelles données seront disponibles, la stratégie de collecte des données de l'ACS Plus sera mise à jour. Le Programme des ports pour petits bateaux a également permis de lancer des travaux visant à accroître la sensibilisation aux applications de l'ACS Plus en ce qui a trait à la prestation des programmes. Un plan a été élaboré pour organiser des séances de sensibilisation à l'intention des employés chargés des services à la clientèle dans le cadre du programme. Ces séances, prévues pour l'automne 2024, seront offertes en collaboration avec le Centre d'expertise de l'ACS Plus du MPO.

Écosystèmes aquatiques

Science liée aux écosystèmes aquatiques

Objectifs du programme

L'objectif de ce programme est de conserver les océans et les autres écosystèmes et espèces aquatiques du Canada et les protéger contre les répercussions des activités humaines et les espèces envahissantes. À l'heure actuelle, le programme n'applique pas l'Analyse comparative entre les sexes plus.

Population cible

Tous les Canadiens

Résultats de groupes démographiques précis

Les données concernant l'incidence de ce programme sur les groupes démographiques ne sont pas recueillies à l'heure actuelle.

Incidences clés du programme* sur le genre et la diversité

Non disponible

Plan de collecte de données liées à l'ACS Plus

Rien à signaler pour 2023-2024. Le programme de Science liée aux écosystèmes aquatiques ne recueille pas actuellement de données pour l'ACS Plus.

Espèces aquatiques envahissantes

Objectifs du programme

Le Programme national sur les espèces aquatiques envahissantes (PN EAE) vise à prévenir les effets des espèces aquatiques envahissantes sur les écosystèmes aquatiques. Bien qu'il y ait des avantages directs pour les ressources halieutiques, le tourisme et les loisirs, ainsi que pour les emplois, les principaux avantages (c.-à-d. des écosystèmes aquatiques plus sains) sont indirects et profitent à tous les Canadiens. Cette initiative contribue à la protection des pêches et des moyens de subsistance basés sur les ressources aquatiques des Autochtones.

Population cible

Tous les Canadiens

Répartition des avantages

Selon le sexe : globalement équilibré entre les sexes

Selon le niveau de revenu : aucune incidence importante découlant de la répartition du revenu

Selon le groupe d'âge : aucune incidence intergénérationnelle significative ou incidence générationnelle entre jeunes et aînés

Résultats de groupes démographiques précis

Le PN EAE est un programme de conservation de l'environnement qui ne vise aucun groupe démographique spécifique au Canada et dont les principaux avantages et résultats escomptés s'appliquent à tous les Canadiens. Toutefois, certains groupes peuvent bénéficier directement de l'amélioration de la conservation et de la protection des écosystèmes d'eau douce et marins du Canada, notamment les personnes employées dans le secteur de la pêche et les industries connexes, qui peuvent bénéficier d'une plus grande sécurité des revenus grâce à des ressources halieutiques plus saines, en particulier dans les communautés éloignées et côtières. Les peuples autochtones bénéficieraient également de ressources halieutiques plus saines, étant donné qu'ils dépendent du poisson pour leur alimentation, ainsi qu'à des fins alimentaires, sociales et rituelles, et compte tenu notamment des taux plus élevés d'insécurité alimentaire pour de nombreux peuples autochtones.

Incidences clés du programme* sur le genre et la diversité

Non disponible

Plan de collecte de données liées à l'ACS Plus

L'Énoncé économique de l'automne 2022 a prévu un nouveau financement à partir de 2022-2023, pour permettre au Ministère d'élargir son Programme national sur les espèces aquatiques envahissantes. Cet élargissement comprend un nouveau programme de contributions, le Fonds pour la prévention des espèces aquatiques envahissantes (FPEAE). Aucun plan de collecte de données sur l'ACS Plus n'a été mis en place pour 2022-2023. Cependant, un plan de collecte de données a été mis en place pour 2023-2024. Les données ont été recueillies au moyen du formulaire de demande du FPEAE et des rapports subséquents sur les demandes acceptées. Étant donné que les bénéficiaires du FPEAE sont des organisations et non des personnes, les données de l'ACS Plus recueillies comprennent généralement le type d'organisation (y compris les organismes autochtones), le lieu géographique, la mobilisation et l'emploi des Autochtones, ainsi que la langue officielle de correspondance choisie. Tous les rapports finaux des bénéficiaires du FPEAE pour 2023-2024 n'ont pas encore été reçus et, par conséquent, nous ne pouvons pas faire rapport des répercussions du programme pour le moment. Les données susmentionnées continueront d'être recueillies au moyen des demandes et des rapports du FPEAE jusqu'en 2026-2027 inclusivement. De plus, le MPO recueille des données sur l'équité en matière d'emploi dans les secteurs et les régions. Ces données ne peuvent être ventilées au-delà du niveau sectoriel/régional pour des raisons de protection de la vie privée.

Protection du poisson et de son habitat

Objectifs du programme

Le Programme de protection du poisson et de son habitat (PPPH) met en œuvre la *Loi sur les pêches* afin de protéger le poisson et son habitat pour les générations futures. Il joue également un rôle essentiel dans l'appui au programme de réconciliation du Ministère et la progression de la participation des Autochtones à la protection du poisson et de son habitat par l'entremise du Programme de participation des Autochtones à la gestion de l'habitat (PPAH).

Population cible

Bien que tous les Canadiens bénéficient de la protection et de la conservation du poisson et de son habitat, le principal groupe cible de ce programme comprend les promoteurs qui demandent l'examen ou l'approbation de leurs projets proposés et les peuples autochtones qui reçoivent du financement par l'entremise du PPAH afin d'appuyer l'élaboration de politiques, le renforcement des capacités et la prise de décisions liées aux projets examinés en vertu des dispositions relatives à la protection du poisson et de son habitat de la *Loi sur les pêches*. Les promoteurs tirent des avantages de l'examen en temps opportun de leurs projets par le PPPH, qui les aide à s'assurer qu'ils respectent la *Loi sur les pêches*. Les peuples autochtones bénéficient de diverses subventions et contributions (y compris le PPAH) qui appuient la participation des Autochtones à la gestion du poisson et de son habitat. De plus, des effets indirects existent pour ceux qui bénéficient de la protection des milieux aquatiques au Canada, là où des projets sont réalisés près de l'eau, y compris ceux qui participent à toute forme de pêche (p. ex, pêcheurs, pêcheurs à la ligne, groupes autochtones, pêches, etc.) ainsi que ceux qui bénéficient du milieu aquatique en tant que capital naturel ou à des fins récréatives.

Répartition des avantages

Selon le sexe : globalement équilibré entre les sexes

Selon le niveau de revenu : aucune incidence importante découlant de la répartition du revenu

Selon le groupe d'âge : aucune incidence intergénérationnelle significative ou incidence générationnelle entre jeunes et aînés

Résultats de groupes démographiques précis

Tous les Canadiens bénéficient de la protection des milieux aquatiques : Le PPPH met en œuvre la *Loi sur les pêches* renouvelée en 2019 qui intègre des mesures de protection modernes afin que les poissons et leurs habitats soient protégés pour les générations futures et que les pêches canadiennes puissent continuer à faire croître l'économie et à appuyer les collectivités. De plus, l'examen et l'approbation des projets visant à assurer la conformité à la *Loi sur les pêches* appuient la construction et la réparation des infrastructures essentielles, comme les ponts, les routes, les services publics, la protection des rives et une foule d'autres services qui peuvent indirectement profiter aux personnes et aux collectivités qui en dépendent.

Régions ou secteurs économiques spécifiques : Les collectivités qui vivent à l'intérieur ou à proximité de projets situés près de l'eau pourraient subir des effets différentiels involontaires du fait de l'approbation ou de l'annulation d'un projet. Ceux qui pêchent pour leur emploi ou pour leur alimentation traditionnelle bénéficieraient indirectement d'un soutien aux possibilités d'emploi dans l'industrie du poisson et des fruits de mer, à la pêche récréative, ainsi qu'aux activités de pêche traditionnelles des peuples autochtones.

Régions ou secteurs économiques spécifiques : Les promoteurs qui demandent l'examen ou l'approbation de projets proposés dans l'eau ou à proximité profitent également directement des activités du PPPH en maintenant la capacité au sein du PPPH d'effectuer des examens en temps opportun pour assurer la conformité à la *Loi sur les pêches*. Entre le 1^{er} avril 2021 et le 31 mars 2022, les experts du PPPH ont examiné environ 5 000 propositions de projet, dépassant légèrement la moyenne de 4 500 par année entre 2019 (lorsque la *Loi sur les pêches* a été modifiée) et 2022, ce qui représente une augmentation importante par rapport à 2015, où environ 3 500 examens de projets ont été réalisés.

Personnes autochtones : Elles risquent d'être touchées négativement par l'élaboration de projets dans l'ensemble du pays (et, par conséquent, par les décisions du MPO), car elles dépendent de la terre et de ses ressources (p. ex. le poisson) pour exercer leurs droits ancestraux et issus de traités, qui sont protégés par la *Loi constitutionnelle de 1982*. L'obligation de droit commun de consulter et, le cas échéant, de prendre des mesures d'adaptation, s'applique à toute décision ou mesure fédérale susceptible de porter atteinte aux droits ancestraux et issus de traités. Il s'agit notamment de mettre en œuvre des moyens pour remédier à ces incidences par des mesures d'adaptation afin que les décisions du MPO n'aient pas d'incidence négative sur ces droits. De plus, le PPAH fait progresser les possibilités de participation des Autochtones à la gestion du poisson et de son habitat, grâce au renforcement des capacités relatives aux écosystèmes aquatiques et au financement en vue d'appuyer la collecte de données sur le poisson et son habitat, la surveillance, la compilation des connaissances autochtones et l'établissement des priorités liées au poisson et à son habitat.

Incidences clés du programme* sur le genre et la diversité

La Loi sur les pêches est une loi d'application générale qui s'applique à l'échelle nationale et à tous les Canadiens qui entreprennent des travaux dans des plans d'eau et autour de ces derniers. En conséquence, la loi s'applique à tous les Canadiens, sans aucune discrimination fondée sur le sexe, la race, l'âge, l'origine culturelle, l'identité autochtone, le niveau de revenu ou les capacités. Les bénéficiaires sont un large éventail de Canadiens qui utilisent et profitent de l'environnement aquatique. Les peuples autochtones bénéficieront également d'une protection accrue des poissons et de leurs habitats, ce qui favorisera la durabilité des pêches dont elles dépendent, ainsi que d'une capacité accrue à jouer leur rôle dans ce domaine.

Le PPPH ne recueille pas de renseignements sur le sexe, l'âge ou le niveau de revenu et ne recueille pas directement de renseignements sur la diversité des promoteurs du programme. Toutefois, le Ministère consulte les peuples autochtones au sujet des décisions relatives aux projets susceptibles d'avoir un effet négatif sur les droits ancestraux et les droits issus de traités, et les prend en compte, le cas échéant. Le financement des capacités, tant au sein du MPO que des groupes autochtones, aide à comprendre les répercussions des décisions du Ministère sur eux et donne la possibilité d'influencer ces décisions afin de réduire ces répercussions. Le PPAGH appuie également le renforcement des capacités techniques des communautés autochtones en matière d'écosystèmes aquatiques, afin de les aider à participer davantage à la conservation et à la protection des poissons et de leurs habitats.

Statistiques sur les incidences clés du programme

Statistic	Observed results*	Data source	Comment
Nombre d'ententes de contribution au PPAGH signées entre le 1 avril 2023 et le 31 mars 2024	48	Statistiques du programme	Le PPAGH vise à appuyer la participation des Autochtones aux activités liées à la conservation et à la protection du poisson et de son habitat, ce qui comprend l'élaboration des politiques, des éléments de programme et des règlements du programme, ainsi que le renforcement des capacités techniques des Autochtones pour qu'ils puissent contribuer plus significativement à la conservation et la protection du poisson et de son habitat.
Nombre de personnes devant être formées	908	Statistiques du programme	Le PPAGH vise à appuyer la participation des Autochtones aux activités liées à la conservation et à la protection du poisson et de son habitat, ce qui comprend l'élaboration des politiques, des éléments de programme et des règlements du

			programme, ainsi que le renforcement des capacités techniques des Autochtones pour qu'ils puissent contribuer plus significativement à la conservation et la protection du poisson et de son habitat.
Nombre d'ententes ou de plans financés pour améliorer la capacité technique liée au poisson et à son habitat	235	Statistiques du programme	Le PPAGH vise à appuyer la participation des Autochtones aux activités liées à la conservation et à la protection du poisson et de son habitat, ce qui comprend l'élaboration des politiques, des éléments de programme et des règlements du programme, ainsi que le renforcement des capacités techniques des Autochtones pour qu'ils puissent contribuer plus significativement à la conservation et la protection du poisson et de son habitat.
Nombre d'ententes de contribution prévoyant des activités en 2023-2024	48 pour un total de 4,2 millions de dollars	Statistiques du programme	Le PPAGH vise à appuyer la participation des Autochtones aux activités liées à la conservation et à la protection du poisson et de son habitat, ce qui comprend l'élaboration des politiques, des éléments de programme et des règlements du programme, ainsi que le renforcement des capacités techniques des Autochtones pour qu'ils puissent contribuer plus significativement à la conservation et la protection du poisson et de son habitat.
Nombre de groupes et de communautés autochtones qui ont fourni des commentaires sur les initiatives	319	Statistiques du programme	Le PPAGH vise à appuyer la participation des Autochtones aux activités liées à la conservation et à la protection du poisson et de son habitat, ce qui comprend l'élaboration des politiques, des éléments de programme et des règlements du programme, ainsi que le renforcement des capacités techniques des Autochtones pour qu'ils puissent contribuer plus significativement à la conservation et la protection du poisson et de son habitat.
Nombre d'ententes de subvention du PPAGH	50 d'une valeur de 1,1 M\$	Statistiques du programme	Les subventions du PPAGH soutiennent la participation des nations / communautés autochtones aux consultations avec le PPPH sur les décisions, telles que les ententes, les approbations, les autorisations et les permis en vertu de la <i>Loi sur les pêches</i>

			et de la <i>Loi sur les espèces en péril</i> (LEP).
--	--	--	---

* Résultats de 2023-2024 ou les plus récents

Autres incidences clés du programme

Les activités du PPPH appuient largement l'ACS Plus, mais les pratiques ou les mesures de suivi sont limitées pour fournir des résultats ventilés par sexe, par revenu, par âge, etc. Le programme a produit les résultats décrits dans le tableau Statistiques sur les répercussions clés du programme ci-dessus.

Le PPPH ne recueille pas de données démographiques sur les personnes qui demandent des autorisations. Dans de nombreux cas, les clients du programme sont des entités du secteur privé ou public, et non des particuliers.

Le PPPH sera en mesure de mieux comprendre les répercussions sur divers groupes, y compris les femmes et les peuples autochtones, grâce à l'analyse obligatoire de l'ACS Plus pour tous les grands projets soumis à des évaluations des répercussions et aux autorisations connexes en vertu de la *Loi sur les pêches*.

Plan de collecte de données liées à l'ACS Plus

Le Ministère communique régulièrement avec divers groupes. Le PPPH a adopté un cadre de consultation qui s'appuie sur les approches de consultation existantes, les exigences de consultation auprès des Autochtones, les exigences des traités modernes ainsi que les principes et lignes directrices du gouvernement du Canada en matière de consultation. Les consultations sont conçues pour être aussi ouvertes, transparentes et inclusives que possible (p. ex. les documents sont accessibles et élaborés dans un langage simple en inuktitut, en français et en anglais). Des occasions sont offertes pour garantir que les consultations et les rétroactions sur les politiques et les outils du PPPH puissent se faire de multiples façons afin de contribuer à l'élaboration de politiques, de réglementations, d'orientations et de mesures connexes solides, inclusives et efficaces, qui permettront à leur tour de conserver et de protéger les poissons et leurs habitats pour les générations à venir. Selon les vagues d'activités de mobilisation précédentes au cours des dernières années, le programme permet de bien comprendre les profils des participants par secteur, groupe autochtone, langue officielle et préférences en matière d'accessibilité.

Planification et conservation marines

Objectifs du programme

La Direction de la planification et de la conservation marines dirige de nombreux programmes, dont les objectifs sont les suivants :

- Conservation marine : conserver 25 % des océans du Canada d'ici 2025 et 30 % d'ici 2030 et promouvoir cet objectif à l'échelle internationale
- Qualité du milieu marin : maintenir ou améliorer la santé du milieu marin du Canada afin de contribuer à une gestion durable des répercussions des activités humaines
- Planification spatiale marine : une approche coordonnée et écosystémique de la gestion et de la prise de décisions des milieux marins qui reconnaît les liens complexes entre les écosystèmes et les activités humaines
- Financement du Programme de contribution : pour la gestion des océans pour les bénéficiaires admissibles par le biais d'un modèle de financement régional pour les activités relevant de la Planification spatiale marine, de la Qualité du milieu marin et des Objectifs de conservation marine

Population cible

La Direction de la planification et de la conservation marines dirige de multiples initiatives grâce à un financement visant à appuyer la sensibilisation, la surveillance, l'intendance et le renforcement des capacités en matière de Conservation marine, de Qualité du milieu marin et de Planification spatiale marine offertes dans le cadre du Programme de contributions pour la gestion des océans (PCGO). Le PCGO cible de façon générale tous les Canadiens, et plus particulièrement les organisations à but non lucratif; les organisations, gouvernements, particuliers, conseils, commissions, communautés, associations et autorités autochtones au pays; les établissements nationaux de recherche, universitaires et d'enseignement du Canada; les particuliers canadiens; les organisations nationales à but lucratif; les organisations locales; les gouvernements provinciaux et territoriaux, les administrations municipales et les gouvernements locaux et leurs organismes.

Répartition des avantages

Selon le sexe : globalement équilibré entre les sexes

Selon le niveau de revenu : aucune incidence importante découlant de la répartition du revenu

Selon le groupe d'âge : aucune incidence intergénérationnelle significative ou incidence générationnelle entre jeunes et aînés

Les renseignements fournis ci-dessus concernent les travaux du Programme de qualité du milieu marin et du Programme de contribution pour la gestion des océans. Les renseignements relatifs à la répartition des avantages ne sont pas encore disponibles pour les travaux liés à la Conservation marine et à la Planification spatiale marine, car ces travaux sont encore en cours d'élaboration.

Résultats de groupes démographiques précis

Conservation marine : Les Canadiens de tous horizons bénéficient largement de la protection et de la conservation marines, étant donné le large éventail d'avantages découlant des mesures proposées pour stopper et contrer la perte de biodiversité au Canada. Si l'ensemble de la population en tirera profit, la création de nouvelles aires protégées et conservées à long terme profitera également aux jeunes générations, qui seront les plus touchées par le changement climatique et l'appauvrissement de la biodiversité. Les communautés côtières, y compris les peuples autochtones, qui vivent à proximité des aires marines protégées et conservées, en tireront aussi un avantage particulièrement important, puisqu'elles devraient bénéficier d'une réconciliation avec les détenteurs de droits. La protection et la conservation marines peuvent également contribuer à préserver les sites culturels, à soutenir les cultures autochtones et locales et la pêche de subsistance, et peuvent offrir des options d'emploi tout en s'efforçant d'atténuer l'incidence des obstacles systémiques cycliques comme la sécurité alimentaire et d'emploi. En outre, des économies diversifiées construites autour des aires protégées et conservées et de l'écotourisme peuvent générer davantage

d'emplois et d'investissements dans les infrastructures, afin d'aider les peuples autochtones à surmonter les obstacles créés par les barrières systémiques, le racisme environnemental et l'oppression historique.

Il existe un risque d'incidences négatives pour les personnes appartenant à certains secteurs de l'économie maritime, notamment les pêcheurs non autochtones et les autres usagers de la mer, si l'accès à ces secteurs est réduit ou s'il leur est interdit dans les aires marines de conservation. Ces effets négatifs devraient être variables et les avantages économiques, sociaux et culturels pourraient l'emporter sur les résultats négatifs pour un petit nombre d'industries.

Planification spatiale marine : Les travaux réalisés dans le cadre du Programme de planification spatiale marine (PSM) devraient procurer des avantages directs dans les régions côtières, qui sont les plus susceptibles de dépendre d'une planification spatiale marine efficace. Les avantages directs de cette initiative devraient profiter aux collectivités côtières situées à proximité des quatre régions géographiques où quatre plans spatiaux marins de première génération ont été élaborés pour publication en 2024. La composition démographique de ces collectivités est très variable. Par exemple, la région de la côte Est est caractérisée par plusieurs villes et de nombreuses petites villes, hameaux et petits villages de pêche isolés. La population de la région de la côte Ouest est concentrée dans les basses terres continentales de la Colombie-Britannique et dans le sud-est de l'île de Vancouver. Dans la région du Grand Vancouver, le nombre de résidents et la valeur des actifs de l'environnement bâti dépassent de loin celle de toute autre partie de la côte maritime du Canada.

Les contributions de la PSM pour l'intégration de la gestion des océans devraient profiter au secteur maritime en offrant une meilleure prévisibilité et une plus grande clarté quant au lieu et au moment où les activités économiques marines (p. ex. le transport maritime, les énergies renouvelables et l'aquaculture, etc.) peuvent avoir lieu. Grâce à ce travail, la PSM profite indirectement à tous les Canadiens en contribuant à une approche de gestion intégrée et durable des océans qui protège les emplois, les ressources naturelles, la vie marine et la santé de nos côtes et de nos océans.

En 2023-2024, le MPO a fourni des ressources particulières aux collectivités côtières des Premières Nations et des Inuits de la côte du Pacifique, des plateaux de Terre-Neuve-et-Labrador, de la région du plateau néo-écossais et de la baie de Fundy, ainsi que de l'estuaire et du golfe du Saint-Laurent. Ces ressources ont permis aux Autochtones de participer aux processus de la PSM, en mettant d'abord l'accent sur le renforcement des capacités ainsi que la collecte et la cartographie des connaissances autochtones, dans la mesure du possible. Ce faisant, elles ont contribué au respect des obligations en matière de réconciliation, y compris au consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause mentionné dans la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies*, à la promotion des droits des Autochtones par la recherche et l'éducation, et à l'accroissement de la capacité des Autochtones à participer de façon significative, à prendre des décisions éclairées et à participer financièrement à des solutions de rechange en matière d'énergie propre.

Qualité du milieu marin : Le Programme de qualité du milieu marin (QMM) (et ses résultats connexes) n'a pas pour but d'entraver l'exploration et l'utilisation des ressources marines; au contraire, les résultats de ce programme visent à soutenir la prise de décision afin de promouvoir des approches de développement durable. Les mesures d'atténuation proposées s'adressent aux industries maritimes et aux intervenants qui bénéficient directement d'une prévisibilité et d'une transparence accrues. Les utilisateurs des océans devraient bénéficier indirectement de la conservation de l'intégrité de l'écosystème et de la prestation de services écosystémiques. Ainsi, ce programme devrait bénéficier à l'ensemble des Canadiens et, en particulier, apporter un léger avantage socioéconomique, notamment aux habitants des collectivités éloignées et côtières, y compris les peuples autochtones. Ces occasions se concentrent sur les personnes issues des collectivités côtières, mais ne devraient pas favoriser un groupe démographique particulier. De plus, la mise en œuvre de ce programme présente l'avantage d'être inclusive, puisqu'elle est conçue pour rassembler des participants issus d'un large éventail d'intervenants, tels que l'industrie, les défenseurs de l'environnement, les résidents locaux et les représentants des partenaires provinciaux, territoriaux et autochtones, afin de leur permettre d'exprimer leurs points de vue et d'échanger leurs connaissances écologiques traditionnelles.

Incidences clés du programme* sur le genre et la diversité

Le Programme de contribution pour la gestion des océans (PCGO) soutient les initiatives de sensibilisation, de surveillance, d'intendance et de renforcement des capacités avec les partenaires pour respecter l'engagement du Canada à l'égard des objectifs de conservation marine. Ce travail est facilité par l'utilisation d'accords de contribution qui appuient les répercussions principales des programmes sur les initiatives de planification et de conservation marines et qui permettent aux partenaires autochtones d'accroître leur participation en tant que partenaires à la table, ce qui se traduit par de nouveaux emplois, à la fois dans des postes de gouvernance et dans des rôles techniques de surveillance et d'intendance de l'eau. Le PCGO a également appuyé les partenaires autochtones dans la mise en valeur des systèmes de connaissances autochtones et le développement de la capacité de gouvernance en vue de participer aux processus de planification spatiale marine, a établi des mécanismes et une gouvernance qui ont renforcé le leadership autochtone dans la gestion des océans et a créé des occasions de participer dès le début aux discussions sur la planification.

Statistiques sur les incidences clés du programme

Les renseignements fournis ci-dessous concernent les travaux du Programme de contribution pour la gestion des océans, qui appuient les programmes de Conservation marine, de Qualité du milieu marin et de Planification spatiale marine.

Statistic	Observed results*	Data source	Comment
Nombre d'ententes ou d'arrangements auxquels participent des groupes autochtones	Le Programme de contribution pour la gestion des océans a soutenu 72 ententes avec des groupes autochtones en 2023-2024 pour fournir une formation et des capacités.	Ententes de financement	Cet indicateur relève du résultat 2.3 : « Amélioration des relations avec les peuples autochtones et de leur participation et résultats », tel qu'il figure dans le Cadre ministériel de résultats du MPO.
Pourcentage des peuples autochtones ayant participé à la planification et à la conservation marines qui ont indiqué que la mobilisation était significative	67 % des répondants au sondage ont indiqué que la mobilisation était significative au cours de l'année civile 2023	Sondage ciblé	Cet indicateur relève du résultat : « Les partenariats et l'engagement entre la Couronne et les Autochtones sont améliorés par un intérêt commun dans la conservation marine ».

* Résultats de 2023-2024 ou les plus récents

Autres incidences clés du programme

Le Programme de PCM a récemment modifié les modèles de subventions et contributions afin de recueillir des renseignements sur les incidences du financement liées à l'ACS Plus. Les modèles modifiés n'ont pas été mis en œuvre à temps pour fournir des données pour 2023-2024.

Plan de collecte de données liées à l'ACS Plus

Conservation marine : Dans le cadre des travaux continus visant à recueillir des données et à produire des rapports nationaux sur l'efficacité des zones de protection marine (ZPM), le Ministère s'efforcera d'améliorer l'échange de données et les fonds de données sur la création de possibilités d'emploi pour les collectivités côtières locales, y compris les Autochtones, en lien avec l'établissement et la gestion continue des ZPM (p. ex., les programmes de gardiens et d'intendance autochtones; les possibilités de participation locale et autochtone aux efforts de surveillance scientifique et le renforcement connexe des capacités; la participation

aux mécanismes de gouvernance continue et le renforcement connexe des capacités). Les méthodes utilisées pour recueillir des données sur les possibilités d'emploi générées par la création et la gestion des ZPM et d'autres mesures de conservation efficaces par zone comprennent des sondages en ligne et des entretiens avec des parties externes. Une étude d'évaluation des écosystèmes a été proposée pour évaluer la valeur monétaire des écoservices générés par la protection de la biodiversité. Le nouveau rapport établira un lien avec l'évaluation des répercussions sur l'emploi propre à chaque site. Les données actuelles étayant ce concept proviennent d'ensembles de données moyennées au niveau mondial et cette initiative comparera les tendances mondiales aux progrès réalisés au Canada.

D'autres données susceptibles d'éclairer les analyses futures de l'ACS Plus proviendront de la collecte de données socioéconomiques, qui guident l'élaboration de la politique opérationnelle de conservation marine, l'établissement de nouvelles ZPM, les plans des Services du matériel et des acquisitions et la surveillance des ZPM établies (p. ex., la perte de l'effort de pêche à la suite de l'établissement des Services du matériel et des acquisitions, la contribution des industries océaniques à l'économie d'une biorégion). La collecte de données à l'appui de l'élaboration de la politique opérationnelle et de la mise en place des ZPM et d'autres mesures de conservation efficaces par zone et les Services du matériel et des acquisitions fourniront également des produits de connaissance à valeur ajoutée basés sur l'analyse, l'analyse spatiale, la visualisation et les cartes narratives à l'appui de la prise de décision. La distribution de ces produits sera à son tour conçue dans le cadre d'une ACS Plus.

L'initiative sur les objectifs de conservation marine a également réalisé un sondage ciblé afin de recueillir des données de 2023 sur le pourcentage d'Autochtones participant à la planification et la conservation marines qui indiquent que cette participation a été significative.

Les ministères sont tenus de recueillir des renseignements sur l'emploi des Inuits au moyen des dispositions relatives aux plans d'emploi des Inuits dans le cadre de l'Accord du Nunavut, et ces données seront utilisées pour compléter les efforts de collecte d'information susmentionnés.

Les sources de rapports pour les données de l'ACS Plus comprendront :

- Rapport national sur les ZPM établies en vertu de la *Loi sur les océans*
- Évaluations socioéconomiques des ZPM individuelles
- Plans spatiaux marins
- Plateforme en ligne des Services du matériel et des acquisitions

Programme de qualité du milieu marin : Pour appuyer l'engagement du MPO à diriger l'élaboration et la mise en œuvre de la Stratégie canadienne sur le bruit dans les océans, la collecte de diverses formes de données (y compris de l'information sur les avantages directs et indirects potentiels) sera appuyée par un processus de consultation sur l'ébauche publiée de la Stratégie canadienne sur le bruit dans les océans et par l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'action fédéral. Ces initiatives présentent des occasions de recueillir et d'analyser les données applicables de l'ACS Plus. L'ébauche de la Stratégie sur le bruit dans les océans devrait être publiée en 2024, et sa version finale et ainsi que celle du Plan d'action fédéral devrait suivre en 2025.

Planification spatiale marine : Le programme a permis d'élaborer quatre plans spatiaux marins de première génération qui seront publiés en 2024. Grâce à des efforts de collaboration avec les partenaires de la planification spatiale marine (c.-à-d. les partenaires provinciaux, territoriaux et autochtones), les autorités législatives et les organismes de réglementation, ainsi que les intervenants, le programme de planification spatiale marine a cherché des occasions de recueillir des données, d'une manière respectueuse et sûre, qui a également soutenu l'intégration de perspectives et d'expériences différentes dans l'analyse future de l'ACS Plus.

Programme de contribution pour la gestion des océans : Depuis 2020-2021, le Programme de contribution pour la gestion des océans de Planification et conservation marine (PCM) continue de mettre à jour sa

documentation, y compris les modèles de rapport et les outils de suivi, afin de recueillir de meilleures données et de soutenir l'analyse des données clés, y compris le nombre de personnes autochtones et racisées formées, ventilées par sexe et par handicap, lorsque la protection de la vie privée le permet. Ces mises à jour aideront le programme à mieux ventiler les données et à établir des rapports plus précis sur la population cible.

Direction de la planification et de la conservation marines : Les données relatives à l'équité en matière d'emploi sont déjà saisies et compilées par le service des ressources humaines du MPO, ce qui permet à PCM d'avoir accès aux résultats obtenus par rapport aux objectifs. Toutefois, un plan de collecte de données sera créé pour PCM, au-delà de ce qui existe déjà.

Science liée aux océans et aux changements climatique

Objectifs du programme

Le Programme de science liée aux océans et aux changements climatiques assure la surveillance et l'observation des océans, la recherche et la modélisation, et gère les données qui en résultent afin de fournir des connaissances, des conseils et des prévisions sur les changements des conditions océaniques qui ont une incidence sur les pêches, les écosystèmes, l'économie maritime ainsi que la santé et la sécurité des Canadiens dans les océans du Canada. À l'heure actuelle, le programme n'applique pas l'Analyse comparative entre les sexes plus.

Population cible

Tous les Canadiens

Résultats de groupes démographiques précis

Les données concernant l'incidence de ce programme sur les groupes démographiques ne sont pas recueillies à l'heure actuelle.

Incidences clés du programme* sur le genre et la diversité

Non disponible

Plan de collecte de données liées à l'ACS Plus

Rien à signaler pour 2023-2024. Le Programme de science liée aux océans et aux changements climatiques ne recueille pas actuellement de données pour l'ACS Plus.

Espèces en péril

Objectifs du programme

L'objectif du Programme des espèces en péril est de réduire la perte d'espèces aquatiques en péril et de s'attaquer à la détérioration de leurs habitats. La perte de biodiversité peut toucher de façon disproportionnée les Canadiens qui en dépendent pour soutenir leur mode de vie. Le programme tient compte de la façon dont le cycle de conservation de la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) peut toucher les peuples autochtones et tous les Canadiens.

Population cible

Tous les Canadiens

Répartition des avantages

Selon le sexe : globalement équilibré entre les sexes

Selon le niveau de revenu : aucune incidence importante découlant de la répartition du revenu

Selon le groupe d'âge : aucune incidence intergénérationnelle significative ou incidence générationnelle entre jeunes et aînés

Résultats de groupes démographiques précis

La protection des espèces en péril profite aux habitants des zones côtières, aux populations de l'intérieur qui vivent à proximité des lacs ou des systèmes fluviaux, à ceux dont les moyens de subsistance dépendent de la protection des écosystèmes aquatiques, ainsi qu'aux résidents des collectivités, aux organisations de conservation et aux industries impliquées dans la restauration de l'habitat, qui bénéficient d'occasions d'emploi.

Incidences clés du programme* sur le genre et la diversité

La *Loi sur les espèces en péril* est une loi d'application générale qui s'applique à l'échelle nationale et de façon générale à tous les Canadiens. Par conséquent, elle s'applique à tous les Canadiens sans discrimination fondée sur le sexe, la race, l'âge, les antécédents culturels, l'identité autochtone, le niveau de revenu ou les capacités. Les bénéficiaires représentent un large éventail de Canadiens qui utilisent et profitent de l'environnement aquatique. Les peuples autochtones bénéficieront également de la protection et du rétablissement des espèces aquatiques en péril.

Statistiques sur les incidences clés du programme

Statistic	Observed results*	Data source	Comment
Nombre d'ententes ou d'arrangements auxquels participent des groupes autochtones	Le Programme des espèces en péril a appuyé 71 ententes de financement en 2022-2023 avec des groupes autochtones dans le cadre de 3 volets de financement, le Fonds de la nature du Canada pour les espèces aquatiques en péril, Programme d'intendance de l'habitat et Fonds autochtone pour les espèces en péril.	Ententes de financement	Cet indicateur relève du résultat 2.3 : « Amélioration des relations avec les peuples autochtones et de leur participation et résultats », tel qu'il figure dans le Cadre ministériel de résultats du MPO.

* Résultats de 2023-2024 ou les plus récents

Autres incidences clés du programme

L'analyse des facteurs liés au sexe et d'autres facteurs démographiques ont influencé la conception et continueront d'influencer la prestation et la mise en œuvre de la LEP, notamment le Fonds de la nature du Canada pour les espèces aquatiques en péril créé en 2018. Les régions côtières et les collectivités intérieures situées à proximité des lacs et des rivières pourraient tirer le plus profit de la mise en œuvre de la LEP, car ces zones sont plus susceptibles de dépendre d'écosystèmes aquatiques sains pour l'alimentation et l'emploi. Des efforts particuliers ont été faits pour prendre en compte et accommoder les besoins et les objectifs des Autochtones.

Plan de collecte de données liées à l'ACS Plus

Le plan de collecte de données pour le Programme sur les espèces en péril du Ministère consiste actuellement en l'auto-identification des bénéficiaires de fonds de contribution en tant que groupe autochtone.

Le MPO continuera à recueillir des renseignements pertinents sur l'ACS Plus dans le cadre du FNCEAP et par l'entremise de consultations sur d'éventuelles décisions d'inscription sur la liste. Dans le cas du FNCEAP, le MPO recueille des renseignements tels que l'affiliation des bénéficiaires (groupes autochtones, établissement d'enseignement, etc.), leur lieu de résidence et leur langue préférée. De même, lorsque le PEP du MPO mène des consultations en ligne, des renseignements généraux volontaires tels que le nom du groupe ou de l'organisation et la province sont recueillis auprès des personnes qui fournissent des commentaires.

Navigation maritime

Aides à la navigation

Objectifs du programme

Le Programme des aides à la navigation procure des systèmes d'aides à la navigation, des services et une sensibilisation aux opérations afin d'appuyer une navigation sécuritaire et accessible dans les eaux canadiennes. Les systèmes d'aide à la navigation comprennent quelque 17 000 aides maritimes de courte portée, y compris des aides visuelles, des aides sonores et des aides à longue portée comme des radars et des aides électroniques.

Population cible

Les secteurs canadien et international du transport maritime commercial, les pêcheurs et les utilisateurs d'embarcations de plaisance

Répartition des avantages

Selon le sexe : globalement équilibré entre les sexes

Selon le niveau de revenu : aucune incidence importante découlant de la répartition du revenu

Selon le groupe d'âge : aucune incidence intergénérationnelle significative ou incidence générationnelle entre jeunes et aînés

L'information relative à la distribution des avantages n'est pas disponible pour le Programme des aides à la navigation de la Garde côtière canadienne puisque les services, comme les avis aux navigateurs, sont offerts à tous les navigateurs canadiens et étrangers dans les eaux canadiennes. Par conséquent, la distribution n'est pas suivie précisément par type de client. Pour ce qui est du groupe d'âge, nous pouvons supposer que des adultes pilotent des navires commerciaux, mais que des jeunes navigateurs ont également accès à nos documents.

Résultats de groupes démographiques précis

Aucune donnée n'est actuellement disponible en ce qui concerne l'incidence de ce programme sur les groupes démographiques.

Incidences clés du programme* sur le genre et la diversité

Un rapport d'impact est en cours d'élaboration pour tous les programmes de navigation maritime, y compris le Programme des aides à la navigation.

Statistiques sur les incidences clés du programme

Non disponible pour le moment (veuillez contacter DFO.NCRReports-RapportsRCN.MPO@dfo-mpo.gc.ca si vous avez des questions).

Autres incidences clés du programme

Le Programme des aides à la navigation permettra de poursuivre les efforts visant à accroître la diversité et l'inclusion dans ses procédures de dotation. Les initiatives actuelles consistent à intégrer des déclarations relatives à la diversité et à l'équité dans les offres d'emploi, à utiliser des bassins d'emplois existants dans le domaine de l'équité en matière d'emploi et à encourager tous les gestionnaires et de toutes les personnes participant aux processus de dotation à suivre une formation sur les préjugés inconscients. De plus, une étude sur l'accessibilité est en cours d'élaboration et fournira une évaluation globale des services d'aide à la navigation de la Garde côtière canadienne.

Plan de collecte de données liées à l'ACS Plus

La Garde côtière n'a pas réalisé d'ACS Plus pour ce programme, mais elle s'est engagée à garantir l'équité dans la mise en œuvre de son programme. La Direction générale des programmes de navigation maritime élabore actuellement une ACS Plus et une étude sur l'accessibilité de ses programmes et services. Le Programme des aides à la navigation s'est engagé à assurer l'équité de sa prestation de programme. Une analyse initiale fondée sur la collecte de données, le cas échéant, est prévue d'ici la fin de 2024.

Le personnel opérationnel de la GCC appuie les programmes de la GCC en produisant des rapports mensuels de sensibilisation à la navigation maritime qui fournissent une vue d'ensemble multidimensionnelle de l'effectif en mer, ce qui aide à comprendre l'état actuel de la navigation maritime et à déterminer les stratégies futures de recrutement et de maintien en poste.

Depuis 2020, le personnel opérationnel de la GCC participe à des évaluations annuelles de la parité hommes-femmes menées par la Gouvernance au Féminin. Les constatations servent à suivre la façon dont les pratiques, les programmes et les mesures de la GCC facilitent les progrès vers une représentation équitable des femmes à tous les niveaux.

La GCC mène des campagnes publicitaires annuelles de recrutement dans le cadre desquelles l'ACS Plus est appliquée pour éliminer les obstacles à l'emploi perçus liés à la conciliation travail-vie personnelle, aux difficultés physiques et à la souplesse professionnelle, qui sont importants pour tous les groupes cibles (y compris les femmes, les peuples autochtones, les minorités visibles et les jeunes adultes). En tenant compte de ces hypothèses auprès de nos publics cibles, nous visons à accroître la considération d'une carrière au sein de la GCC.

Services hydrographiques, données et sciences

Objectifs du programme

Le Programme des services hydrographiques, données et sciences effectue des levés hydrographiques et produit des cartes marines pour la navigation sécuritaire des voies navigables du Canada. Le programme appuie l'équité entre les sexes à l'échelle mondiale par l'entremise du programme de l'Organisation hydrographique internationale intitulé [Promouvoir le rôle des femmes dans le domaine de l'hydrographie](#), conformément à l'engagement du Canada à l'égard de la diversité et de l'inclusion internationales en hydrographie. De plus, grâce à l'initiative de [l'Hydrographie communautaire](#) du programme, les collectivités côtières canadiennes apprennent à recueillir des données bathymétriques au profit des besoins des collectivités. Les renseignements tirés de ces programmes orienteront nos efforts pour veiller à ce que nos initiatives soient adaptées, inclusives et tiennent compte des facteurs liés au sexe et à la diversité dans la prestation des programmes.

Population cible

Femmes, collectivités côtières et autochtones

Répartition des avantages

Promouvoir le rôle des femmes dans le domaine de l'hydrographie

Selon le sexe : principalement des hommes (80 % ou plus d'hommes) - Selon les dernières données, les hommes occupent 81 % des postes de direction dans les bureaux hydrographiques et représentent environ 84 % du personnel total.

Selon le niveau de revenu : aucune incidence importante découlant de la répartition du revenu - Le projet met l'accent sur l'équilibre entre les sexes plutôt que sur le niveau de revenu.

Selon le groupe d'âge : aucune incidence intergénérationnelle significative ou incidence générationnelle entre jeunes et aînés - L'initiative profite aux personnes de divers groupes d'âge sans cibler un groupe d'âge particulier.

Hydrographie communautaire

Selon le sexe : globalement équilibré entre les sexes - Le programme mobilise les hommes et les femmes des collectivités côtières et offre des possibilités de formation et de participation à tous ses membres.

Selon le niveau de revenu : très avantageux pour les personnes à faible revenu (très progressif) - Le programme fournit à ces collectivités des compétences et des outils précieux pour la collecte de données bathymétriques, ce qui peut améliorer les possibilités économiques locales.

Selon le groupe d'âge : bénéficie principalement aux jeunes, aux enfants ou aux générations futures - Le programme vise à renforcer les capacités des jeunes générations en leur offrant de la formation et des outils qui peuvent être utilisés pour l'intendance marine et environnementale future.

Résultats de groupes démographiques précis

Le projet « Renforcer l'autonomie des femmes en hydrographie » s'attaque à deux des défis de la Décennie de l'océan des Nations Unies : le défi 9 (Compétences, connaissances et technologie pour tous) et le défi 10 (Changer la relation de l'humanité avec l'océan). Ces défis reconnaissent la nécessité d'une plus grande diversité et d'une meilleure inclusion dans le domaine des sciences océaniques. La portée internationale du projet est essentielle pour créer un domaine plus inclusif en faisant appel aux diverses perspectives et compétences des femmes du monde entier. Pour le Canada, le soutien de cette initiative mondiale s'harmonise avec les objectifs nationaux de promotion de l'égalité des sexes et de l'innovation en sciences, et renforce le rôle du Canada dans les avancées hydrographiques internationales. L'appui est la reconnaissance du rôle que le projet « Renforcer l'autonomie des femmes en hydrographie » peut jouer pour amener un changement de comportement crucial dans le domaine et pour offrir des compétences et des

connaissances aux femmes à tous les niveaux. En faisant mieux connaître les possibilités de carrière en hydrographie et en s'efforçant d'accroître le nombre de femmes occupant des postes de direction, le projet ouvrira le domaine à un vaste bassin de talents qui pourraient apporter de nouvelles perspectives et compétences ainsi que de la créativité dans le monde des sciences hydrographiques. Cette initiative profite directement aux femmes, qui font face à des obstacles à l'accès et à la participation dans ce domaine traditionnellement dominé par les hommes.

Le Programme d'hydrographie communautaire aborde plusieurs défis cruciaux dans les collectivités côtières et autochtones. Il vise à habilitier ces collectivités en leur fournissant les compétences et les outils nécessaires à la collecte et à l'utilisation des données bathymétriques. Ces efforts reconnaissent l'accès souvent limité aux ressources et à la formation hydrographiques dans les régions éloignées. En favorisant la capacité et les connaissances locales, le programme vise à apporter des changements comportementaux importants dans la collecte et la gestion des données marines dirigées par la collectivité.

En voici les principaux résultats :

- La formation des membres de la communauté, y compris les groupes autochtones, à l'utilisation des enregistreurs de données bathymétriques et de la bathymétrie dérivée par satellite favorise l'autonomie des populations locales en leur permettant d'acquérir des compétences et des connaissances essentielles.
- La réalisation de relevés à échosondeurs multifaisceaux avec la participation directe de la collectivité garantit que les données recueillies sont pertinentes et bénéfiques pour les besoins locaux.
- L'élaboration et la fourniture d'outils de traitement et de visualisation des données, comme UMap, pour la création de cartes particulières aux collectivités améliorent les capacités locales de gestion et d'utilisation efficaces des données marines.
- Le portail Connaissance améliorée de la situation maritime (CASM) est une plateforme qui fournit en temps quasi réel l'emplacement des navires et d'autres renseignements sur l'environnement marin, améliorant ainsi la connaissance de la situation maritime en favorisant la sécurité et la prise de décisions éclairées.

Cette initiative profite directement aux collectivités côtières et autochtones, qui font face à des obstacles à l'accès et à la participation aux activités hydrographiques. En augmentant la capacité locale et en favorisant la participation de la collectivité, le programme ouvre le domaine à de nouvelles perspectives et compétences ainsi qu'à la créativité, contribuant de façon importante à la gestion marine et à la sécurité maritime durables.

Incidences clés du programme* sur le genre et la diversité

L'Organisation hydrographique internationale (OHI) a recueilli des données de référence auprès de 38 de ses États membres en 2022, ce qui a révélé d'importantes disparités entre les sexes dans les bureaux hydrographiques. Les hommes occupent 81 % des postes de direction et représentent 84 % de l'effectif total. Sur 9 282 employés, 1 469 sont des femmes, et seulement 245 d'entre elles occupent des postes de direction.

Répercussions observées : Le projet « Renforcer l'autonomie des femmes en hydrographie » a commencé à s'attaquer à ces disparités en offrant diverses possibilités aux femmes, notamment celles-ci :

- participation aux réunions de la haute direction
- postes de direction
- webinaires sur l'équité en milieu de travail
- possibilités de stage
- symposiums
- établissement d'un réseau de mentorat

Éléments de corroboration : Le projet vise à réduire les disparités entre les sexes en augmentant la participation des femmes aux rôles de direction et de gouvernance. L'OHI prévoit de faire le suivi du nombre de femmes participant à ses principaux organes de gouvernance et de mener des sondages tous les trois ans

pour mesurer les progrès. Ces efforts devraient contribuer de façon importante à l'atteinte de l'équilibre entre les sexes et à la promotion de l'inclusion en hydrographie.

Le Programme d'hydrographie communautaire a eu plusieurs répercussions observables et démontrables sur le sexe et la diversité au sein des collectivités côtières et autochtones. Il a contribué à l'atteinte de ses objectifs qui consistent à favoriser l'autonomie de ces collectivités en leur fournissant des compétences et des outils essentiels pour la collecte et l'utilisation de données bathymétriques. Les répercussions suivantes ont été relevées :

- Renforcement de l'autonomie grâce à la formation : Le programme a permis de former avec succès un groupe diversifié de membres de la communauté, y compris des femmes et des jeunes autochtones, à l'utilisation d'enregistreurs de données bathymétriques et de la bathymétrie dérivée par satellite. Cela a renforcé les compétences et la confiance de ces membres dans la participation aux activités hydrographiques, un domaine traditionnellement dominé par les hommes.
- Collecte de données inclusives : En faisant participer les membres de la collectivité aux relevés à échosondeurs multifaisceaux, le programme a permis de veiller à ce que les données recueillies répondent aux besoins locaux. Cette approche inclusive a offert une expérience pratique précieuse et a favorisé un sentiment d'appartenance et de participation à la gestion des données marines.
- Amélioration des capacités locales : L'élaboration et la fourniture d'outils de traitement et de visualisation des données, comme UMap, ont permis aux membres de la collectivité de créer et de gérer leurs propres cartes marines. Cela a non seulement permis d'améliorer les capacités locales, mais aussi de faire en sorte que les collectivités puissent utiliser de façon indépendante les données hydrographiques et en tirer profit.
- Accroissement de la sensibilisation maritime : L'intégration du portail CASM a fourni aux collectivités l'emplacement de navires en temps quasi réel et d'autres renseignements sur l'environnement marin. Cela a considérablement amélioré la connaissance de la situation maritime, contribuant à une navigation plus sécuritaire et à la prise de décisions éclairées.

Données des répercussions : Les répercussions du Programme d'hydrographie communautaire sont appuyées par des recherches primaires et des observations directes des projets lancés en 2023. Ces projets ont donné des résultats positifs sur le plan du développement des compétences, de la participation communautaire et du renforcement des capacités locales. Pour obtenir des renseignements détaillés, veuillez consulter le rapport du [Hydrographie communautaire : Les communautés prennent les devants](#).

Statistiques sur les incidences clés du programme

Renforcer l'autonomie des femmes en hydrographie : Les statistiques comparatives ne sont pas disponibles pour le moment, puisqu'une seule collecte de données a eu lieu jusqu'à maintenant. De nouvelles statistiques devraient être publiées plus tard, le prochain sondage étant prévu pour 2025. De plus, l'OHI prévoit de faire le suivi du nombre de femmes participant à ses principaux organes de gouvernance et de mener des sondages tous les trois ans pour mesurer les progrès. Ces efforts devraient contribuer de façon importante à l'atteinte de l'équilibre entre les sexes et à la promotion de l'inclusion en hydrographie. La première collecte de données est disponible dans l'article de l'OHI intitulé [La Décennie des Nations Unies pour l'océan et l'OHI unissent leurs forces pour l'égalité des sexes en hydrographie](#).

Hydrographie communautaire : Le programme a financé six projets en 2023, pour un montant total de 541 159 \$. Les projets ont mis à contribution diverses collectivités et universités et ont soutenu à la fois la mobilisation communautaire directe et la recherche universitaire bénéfique pour les collectivités.

Autres incidences clés du programme

Non applicable

Sources de renseignements supplémentaires

[Organisation hydrographique internationale - Promouvoir le rôle des femmes dans le domaine de l'hydrographie](#)

[Hydrographie communautaire](#)

Plan de collecte de données liées à l'ACS Plus

Renforcer l'autonomie des femmes en hydrographie : L'OHI a commencé à recueillir des statistiques tous les trois ans en 2022, reconnaissant que l'atteinte d'un changement d'équilibre entre les sexes est un objectif à long terme qui ne peut être mesuré adéquatement dans une courte période.

Hydrographie communautaire : En 2023-2024, le Programme d'hydrographie communautaire a mis l'accent sur l'amélioration de l'évaluation des répercussions sur le sexe et la diversité au moyen de formations et d'ateliers. Les efforts à venir continueront de favoriser l'autonomie des collectivités côtières et autochtones.

Services de déglacement

Objectifs du programme

Les Services de déglacement fournissent des renseignements sur les glaces, une sensibilisation aux opérations et du soutien en matière de déglacement. Les activités particulières au déglacement comprennent notamment l'escorte des navires dans les eaux couvertes de glace, la libération des navires emprisonnés dans la glace, le maintien de passages ouverts dans la banquise côtière, le déglacement des ports, des conseils sur la navigation dans les glaces, la réduction des embâcles par la surveillance et la prévention, et la destruction des embâcles.

Population cible

Les secteurs canadien et international du transport maritime commercial, les pêcheurs et les utilisateurs d'embarcations de plaisance

Répartition des avantages

Selon le sexe : globalement équilibré entre les sexes

Selon le niveau de revenu : aucune incidence importante découlant de la répartition du revenu

Selon le groupe d'âge : aucune incidence intergénérationnelle significative ou incidence générationnelle entre jeunes et aînés

L'information relative à la distribution des avantages n'est pas disponible pour le Programme de déglacement de la Garde côtière canadienne puisque les services sont offerts à un large éventail de clients, y compris tous les navigateurs canadiens et étrangers dans les eaux canadiennes. Par conséquent, la distribution n'est pas suivie précisément par type de client. Pour ce qui est du groupe d'âge, nous pouvons supposer que des adultes pilotent des navires commerciaux, mais que des jeunes navigateurs ont également accès à nos documents.

Résultats de groupes démographiques précis

Aucune donnée n'est actuellement disponible en ce qui concerne l'incidence de ce programme sur les groupes démographiques.

Incidences clés du programme* sur le genre et la diversité

Un rapport d'impact est en cours d'élaboration pour tous les programmes de navigation maritime, y compris le Programme de déglacement.

Statistiques sur les incidences clés du programme

Non disponible pour le moment (veuillez contacter DFO.NCRReports-RapportsRCN.MPO@dfo-mpo.gc.ca si vous avez des questions).

Autres incidences clés du programme

Le Programme de déglacement permettra de poursuivre les efforts visant à accroître la diversité et l'inclusion dans ses procédures de dotation. Les initiatives actuelles consistent à intégrer des déclarations relatives à la diversité et à l'équité dans les offres d'emploi, à utiliser des bassins d'emplois existants dans le domaine de l'équité en matière d'emploi et à encourager tous les gestionnaires et de toutes les personnes participant aux processus de dotation à suivre une formation sur les préjugés inconscients. De plus, une étude sur l'accessibilité est en cours d'élaboration et fournira une évaluation globale des services de déglacement.

Plan de collecte de données liées à l'ACS Plus

La Direction générale des programmes de navigation maritime élabore actuellement une ACS Plus et une étude sur l'accessibilité de ses programmes et services. Le Programme de déglacement s'est engagé à assurer l'équité de sa prestation de programme. Une analyse initiale fondée sur la collecte de données, le cas échéant, est prévue d'ici la fin de 2024.

Le personnel opérationnel de la GCC appuie les programmes de la GCC en produisant des rapports mensuels de sensibilisation à la navigation maritime qui fournissent une vue d'ensemble multidimensionnelle de l'effectif en mer, ce qui aide à comprendre l'état actuel de la navigation maritime et à déterminer les stratégies futures de recrutement et de maintien en poste.

Depuis 2020, le personnel opérationnel de la GCC participe à des évaluations annuelles de la parité hommes-femmes menées par la Gouvernance au Féminin. Les constatations servent à suivre la façon dont les pratiques, les programmes et les mesures de la GCC facilitent les progrès vers une représentation équitable des femmes à tous les niveaux.

Services de communications et de trafic maritimes

Objectifs du programme

Le programme des Services de communication et de trafic maritimes (SCTM) assure la disponibilité d'un système de communication 24 heures sur 24, appuie la protection du milieu marin et facilite la navigation sécuritaire et efficace dans les voies navigables canadiennes. Les SCTM comprennent les radiocommunications générales et de détresse, la diffusion de renseignements sur la sécurité maritime, le contrôle des navires qui entrent dans les eaux canadiennes et la réglementation du trafic maritime.

Population cible

Les secteurs canadien et international du transport maritime commercial, les pêcheurs et les utilisateurs d'embarcations de plaisance

Répartition des avantages

Selon le sexe : globalement équilibré entre les sexes

Selon le niveau de revenu : aucune incidence importante découlant de la répartition du revenu

Selon le groupe d'âge : aucune incidence intergénérationnelle significative ou incidence générationnelle entre jeunes et aînés

L'information relative à la distribution des avantages n'est pas disponible pour le programme des Services de communications et de trafic maritimes de la Garde côtière canadienne puisque les services de trafic maritime sont offerts à tous les navigateurs canadiens et étrangers dans les eaux canadiennes. Par conséquent, la distribution n'est pas suivie précisément par type de client. Pour ce qui est du groupe d'âge, nous pouvons supposer que des adultes pilotent des navires commerciaux, mais que des jeunes navigateurs ont également accès à nos documents.

Résultats de groupes démographiques précis

Aucune donnée n'est actuellement disponible en ce qui concerne l'incidence de ce programme sur les groupes démographiques.

Incidences clés du programme* sur le genre et la diversité

Un rapport d'impact est en cours d'élaboration pour tous les programmes de navigation maritime, y compris le programme des Services de communication et de trafic maritimes.

Statistiques sur les incidences clés du programme

Non disponible pour le moment (veuillez contacter DFO.NCRReports-RapportsRCN.MPO@dfo-mpo.gc.ca si vous avez des questions).

Autres incidences clés du programme

Le programme des Services de communication et de trafic maritimes permettra de poursuivre les efforts visant à accroître la diversité et l'inclusion dans ses procédures de dotation. Les initiatives actuelles consistent à intégrer des déclarations relatives à la diversité et à l'équité dans les offres d'emploi, à utiliser des bassins d'emplois existants dans le domaine de l'équité en matière d'emploi et à encourager tous les gestionnaires et de toutes les personnes participant aux processus de dotation à suivre une formation sur les préjugés inconscients. De plus, une étude sur l'accessibilité est en cours d'élaboration et fournira une évaluation holistique des services de communication et de trafic maritimes.

Plan de collecte de données liées à l'ACS Plus

La Direction générale des programmes de navigation maritime mène actuellement une ACS Plus et une étude sur l'accessibilité de ses programmes et services. SCTM s'est engagé à assurer l'équité de sa prestation de programme. Une analyse initiale fondée sur la collecte de données, le cas échéant, est prévue d'ici la fin de 2024.

Depuis 2020, le personnel opérationnel de la GCC participe à des évaluations annuelles de la parité hommes-femmes menées par la Gouvernance au Féminin. Les constatations servent à suivre la façon dont les pratiques, les programmes et les mesures de la GCC facilitent les progrès vers une représentation équitable des femmes à tous les niveaux.

État de préparation des actifs terrestres

Objectifs du programme

Le programme de l'État de préparation des actifs terrestres (EPAT) permet de s'assurer que les actifs autres que la flotte de la Garde côtière canadienne, y compris les diverses aides à la navigation, les systèmes de communication et l'équipement d'intervention en cas d'urgence, sont disponibles et fiables. Il appuie les programmes opérationnels par des services de planification du cycle de vie, d'ingénierie, d'acquisition, d'entretien et d'élimination en vertu de diverses lois et règlements.

Population cible

Non disponible pour le moment (veuillez contacter DFO.NCRReports-RapportsRCN.MPO@dfo-mpo.gc.ca si vous avez des questions).

Résultats de groupes démographiques précis

Les données concernant l'incidence de ce programme sur les groupes démographiques ne sont pas recueillies à l'heure actuelle.

Incidences clés du programme* sur le genre et la diversité

Non disponible

Plan de collecte de données liées à l'ACS Plus

La Garde côtière n'a pas recueilli de données sur l'ACS Plus en 2023-2024. Il est difficile d'obtenir des données complètes et de grande qualité ventilées par sexe, revenu, âge et autres facteurs qui se recoupent compte tenu des multiples facettes de l'EPAT. La GCC s'efforcera d'obtenir du soutien pour effectuer une ACS Plus du programme de l'EPAT.

Le personnel opérationnel de la GCC appuie les programmes de la GCC en produisant des rapports mensuels de sensibilisation à la navigation maritime qui fournissent une vue d'ensemble multidimensionnelle de l'effectif en mer, ce qui aide à comprendre l'état actuel de la navigation maritime et à déterminer les stratégies futures de recrutement et de maintien en poste.

Depuis 2020, le personnel opérationnel de la GCC participe à des évaluations annuelles de la parité hommes-femmes menées par la Gouvernance au Féminin. Les constatations servent à suivre la façon dont les pratiques, les programmes et les mesures de la GCC facilitent les progrès vers une représentation équitable des femmes à tous les niveaux.

Gestion des voies navigables

Objectifs du programme

Le Programme de gestion des voies navigables fournit aux navigateurs des renseignements et une sensibilisation aux opérations en effectuant des relevés de certains chenaux commerciaux dans le but de déterminer l'état du fond. La Gestion des voies navigables communique les prévisions de la profondeur de l'eau dans le fleuve Saint-Laurent, le fleuve Fraser, la rivière Détroit et le fleuve Mackenzie et gère les opérations de dragage dans des secteurs précis des Grands Lacs et du fleuve Saint-Laurent.

Population cible

Les secteurs canadien et international du transport maritime commercial, les pêcheurs et les utilisateurs d'embarcations de plaisance

Répartition des avantages

Selon le sexe : globalement équilibré entre les sexes

Selon le niveau de revenu : aucune incidence importante découlant de la répartition du revenu

Selon le groupe d'âge : aucune incidence intergénérationnelle significative ou incidence générationnelle entre jeunes et aînés

L'information relative à la distribution des avantages n'est pas disponible pour le Programme de gestion des voies navigables puisque les services sont offerts à tous les navigateurs canadiens et étrangers dans les eaux canadiennes. Par conséquent, la distribution n'est pas suivie précisément par type de client. Pour ce qui est du groupe d'âge, nous pouvons supposer que des adultes pilotent des navires commerciaux, mais que des jeunes navigateurs ont également accès à nos documents.

Résultats de groupes démographiques précis

Aucune donnée n'est actuellement disponible en ce qui concerne l'incidence de ce programme sur les groupes démographiques.

Incidences clés du programme* sur le genre et la diversité

Un rapport d'impact est en cours d'élaboration pour tous les programmes de navigation maritime, y compris le Programme de gestion des voies navigables.

Statistiques sur les incidences clés du programme

Non disponible pour le moment (veuillez contacter DFO.NCRReports-RapportsRCN.MPO@dfo-mpo.gc.ca si vous avez des questions).

Autres incidences clés du programme

Le Programme de gestion des voies navigables permettra de poursuivre les efforts visant à accroître la diversité et l'inclusion dans ses procédures de dotation. Les initiatives actuelles consistent à intégrer des déclarations relatives à la diversité et à l'équité dans les offres d'emploi, à utiliser des bassins d'emplois existants dans le domaine de l'équité en matière d'emploi et à encourager tous les gestionnaires et de toutes les personnes participant aux processus de dotation à suivre une formation sur les préjugés inconscients. De plus, une étude sur l'accessibilité est en cours d'élaboration et fournira une évaluation globale des services de gestion des voies navigables.

Plan de collecte de données liées à l'ACS Plus

La Direction générale des programmes de navigation maritime mène actuellement une ACS Plus et une étude sur l'accessibilité de ses programmes et services. Le Programme de gestion des voies navigables s'est engagé à assurer l'équité de sa prestation de programme. Une analyse initiale fondée sur la collecte de données, s'il y a lieu, est prévue d'ici la fin de 2024.

Opérations maritimes et intervention

Collège de la Garde côtière canadienne

Objectifs du programme

Le Collège de la Garde côtière canadienne (CGCC), un établissement bilingue qui décerne des diplômes, forme les futurs officiers et professionnels de la Garde côtière canadienne (GCC) nécessaires pour veiller à ce que les programmes de la GCC en matière de sécurité et de sûreté maritime et de protection de l'environnement fonctionnent efficacement, et appuie la formation continue du personnel opérationnel. La GCC respecte un cadre juridique solide, combinant l'autorité constitutionnelle et des lois particulières pour s'acquitter de ses fonctions essentielles de protection de nos eaux et de soutien de la sécurité maritime et de la protection de l'environnement.

Population cible

Tous les Canadiens

Répartition des avantages

Selon le sexe : de 60 % à 79 % d'hommes*

Selon le niveau de revenu : aucune incidence importante découlant de la répartition du revenu

Selon le groupe d'âge : aucune incidence intergénérationnelle significative ou incidence générationnelle entre jeunes et aînés

*Si l'on ne tient pas compte des élèves-officiers, 56 % des employés du Collège en 2023-24 étaient des hommes, ce qui placerait le Collège dans le troisième groupe, globalement équilibré entre les sexes. Si l'on tient compte des élèves-officiers, 63 % des employés du Collège sont des hommes, ce qui placerait le Collège dans le deuxième groupe (de 60 % à 79 % d'hommes).

Avec les élèves-officiers: 239 des 381 (63 %) employés totaux sont des hommes

Sans les élèves-officier: 99 des 176 (56 %) employés sont des hommes

Résultats de groupes démographiques précis

Tous les Canadiens bénéficient du mandat du Collège et de sa responsabilité de former les officiers de marine et le personnel opérationnel à l'appui de la mission de la GCC qui consiste à fournir des services aux Canadiens.

Incidences clés du programme* sur le genre et la diversité

L'initiative du Continuum de soutien aux apprenants autochtones (CSAA) appuie les principes de l'élaboration conjointe avec les partenaires autochtones par la mobilisation d'une organisation partenaire autochtone postsecondaire qui s'occupera de la recherche, de l'analyse et de la formulation des recommandations. Celles-ci porteront sur la manière de rassembler les capacités consultatives fondées sur les distinctions afin d'orienter la collaboration continue des Autochtones au Collège, axée sur le soutien aux apprenants des Premières Nations, des Métis et des Inuit.

L'accroissement du recrutement et le maintien en poste d'apprenants autochtones au sein de la GCC est un objectif qui s'harmonise avec la Stratégie ministérielle de réconciliation; le Cadre ministériel des résultats; la Stratégie nationale ministérielle de recrutement, de maintien en poste et de perfectionnement des Autochtones et le plan d'action connexe; les priorités fédérales exprimées dans le rapport « Unis dans la diversité : une voie vers la réconciliation »; et l'Appel à l'action en faveur de la lutte contre le racisme, de l'équité et de l'inclusion dans la fonction publique fédérale du greffier du Conseil privé.

Le Collège fait activement la promotion de la GCC en tant qu'organisation inclusive et s'efforce d'accroître l'équilibre entre les sexes et la diversité au sein de son établissement. Le Collège continue de travailler avec ses ressources actuelles pour s'assurer que les activités quotidiennes sont examinées au moyen de l'optique de l'ACS Plus.

Statistiques sur les incidences clés du programme

Statistic	Observed results*	Data source	Comment
Sur la base des rapports de dotation propres aux différents services du Collège, il a été constaté que certains domaines étaient majoritairement masculins	Un processus de dotation a été mené à bien et a mis en évidence l'équité en matière d'emploi à l'égard des candidates.	Pratique/processus de dotation interne	Le programme a réussi à combler les lacunes quant à l'équité en matière d'emploi en embauchant une formatrice en opérations de manutention et une formatrice invitée des Services de communication et de trafic maritimes.

* Résultats de 2023-2024 ou les plus récents

Autres incidences clés du programme

Le Collège de la Garde côtière canadienne collabore à l'échelle nationale avec Relations et partenariats avec les Autochtones afin de s'assurer que les pratiques de recrutement sont envisagées dans une optique de respect de la culture des candidats autochtones et de leurs besoins, tout en leur permettant de se voir représentés dans la vie au Collège.

Plan de collecte de données liées à l'ACS Plus

Les données sont recueillies dans le cadre du processus de sélection du Programme de formation des officiers (PFO) auprès des candidats qui indiquent leur appartenance à l'un des groupes visés par l'équité en matière d'emploi. Le processus de sélection du PFO est ouvert d'octobre à février de chaque année.

La promotion de la Garde côtière en tant qu'organisation inclusive aidera à accroître l'équilibre entre les sexes au sein du PFO et de la flotte de la GCC.

Le Collège s'appuie également sur les données recueillies dans les rapports de dotation, ce qui permet de cerner les lacunes relatives à l'équité en matière d'emploi. Les processus de recrutement ont lieu à différents moments de l'année en fonction des besoins organisationnels.

Le personnel opérationnel de la GCC appuie les programmes de la GCC en produisant des rapports mensuels de sensibilisation à la navigation maritime qui fournissent une vue d'ensemble multidimensionnelle de l'effectif en mer, ce qui aide à comprendre l'état actuel de la navigation maritime et à déterminer les stratégies futures de recrutement et de maintien en poste.

Depuis 2020, le personnel opérationnel de la GCC participe à des évaluations annuelles de la parité hommes-femmes menées par la Gouvernance au Féminin. Les constatations servent à suivre la façon dont les pratiques, les programmes et les mesures de la GCC facilitent les progrès vers une représentation équitable des femmes à tous les niveaux.

Intervention environnementale

Objectifs du programme

La Garde côtière canadienne est le commandant d'intervention fédéral principal responsable d'assurer une intervention adaptée pour tous les déversements provenant de navires ou de sources inconnues dans les eaux canadiennes et dans les eaux faisant l'objet d'ententes internationales. Le Programme d'intervention environnementale vise à réduire au minimum les effets environnementaux et économiques des incidents de pollution marine, ainsi que leurs répercussions sur la sécurité publique. Il met en place des services appropriés de préparation et d'intervention fondés sur les risques dans les eaux canadiennes; il surveille et enquête sur tous les rapports de pollution marine au Canada, en collaboration avec d'autres ministères fédéraux; et il maintient les communications avec ses partenaires, notamment Transports Canada et Environnement et Changement climatique Canada, afin d'assurer une approche cohérente et coordonnée dans les interventions en cas d'incidents de pollution marine. Les secteurs de l'État de préparation opérationnelle de la flotte et des Services techniques intégrés de la Garde côtière participent à l'exécution de ce programme. Le Programme d'intervention environnementale se coordonne avec d'autres ministères fédéraux pour obtenir des renseignements de surveillance et des conseils scientifiques. Il travaille également en étroite collaboration avec les armateurs, les organismes d'intervention commerciaux et les communautés autochtones dans le cadre des activités de préparation et d'intervention. Le fondement juridique de ce programme relève de la *Loi sur les océans*, de la *Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada*, de la *Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques* et de la *Loi sur la responsabilité en matière maritime*. Le programme est un élément clé pour que le Canada respecte ses obligations en vertu des lois et des accords internationaux, notamment la Convention internationale sur la préparation, la lutte et la coopération en matière de pollution par les hydrocarbures de 1990.

Les services offerts aux Canadiens ne sont pas fondés sur le sexe ou la race et ne ciblent pas de populations précises. Cependant, notre base de partenaires s'élargit actuellement pour inclure des partenaires fédéraux, provinciaux et municipaux, des collectivités côtières, des groupes autochtones et des organisations non gouvernementales qui pourraient être mis à contribution pour fournir des données à l'appui des futures analyses de l'ACS Plus.

Le programme d'intervention environnementale s'efforce également de développer la diversité et l'inclusion dans ses processus de dotation. Ces efforts se concentrent actuellement sur l'inclusion de déclarations sur la diversité et l'équité dans toutes les offres d'emploi et sur la formation de tous les évaluateurs aux préjugés inconscients.

Population cible

Tous les Canadiens

Résultats de groupes démographiques précis

Les données concernant l'incidence de ce programme sur les groupes démographiques ne sont pas recueillies à l'heure actuelle.

Incidences clés du programme* sur le genre et la diversité

Non disponible

Statistiques sur les incidences clés du programme

Non disponible. À l'heure actuelle, la Garde côtière canadienne ne dispose pas de données sur les caractéristiques démographiques des utilisateurs de ses services (p. ex. sexe, âge, niveau de revenu).

Plan de collecte de données liées à l'ACS Plus

La Garde côtière n'a pas réalisé d'ACS Plus pour ce programme, mais elle s'est engagée à garantir l'équité dans la mise en œuvre de son programme.

Le personnel opérationnel de la GCC appuie les programmes de la GCC en produisant des rapports mensuels de sensibilisation à la navigation maritime qui fournissent une vue d'ensemble multidimensionnelle de l'effectif en mer, ce qui aide à comprendre l'état actuel de la navigation maritime et à déterminer les stratégies futures de recrutement et de maintien en poste.

Depuis 2020, le personnel opérationnel de la GCC participe à des évaluations annuelles de la parité hommes-femmes menées par la Gouvernance au Féminin. Les constatations servent à suivre la façon dont les pratiques, les programmes et les mesures de la GCC facilitent les progrès vers une représentation équitable des femmes à tous les niveaux.

Entretien de la flotte

Objectifs du programme

Le Programme entretien de la flotte assure l'état de préparation opérationnelle de la Garde côtière canadienne au moyen d'une approche nationale de la gestion du cycle de vie des actifs de sa flotte maritime. Cela comprend la planification des investissements, la fourniture d'une expertise spécialisée et d'un soutien technique à la flotte de la Garde côtière canadienne (GCC) et les services d'ingénierie, d'entretien et d'élimination en vertu de diverses lois, politiques et procédures.

Population cible

Non disponible pour le moment (veuillez contacter DFO.NCRReports-RapportsRCN.MPO@dfo-mpo.gc.ca si vous avez des questions).

Résultats de groupes démographiques précis

Les données concernant l'incidence de ce programme sur les groupes démographiques ne sont pas recueillies à l'heure actuelle.

Incidences clés du programme* sur le genre et la diversité

Non disponible

Plan de collecte de données liées à l'ACS Plus

La Garde côtière n'a pas réalisé d'ACS Plus pour ce programme, mais elle s'est engagée à garantir l'équité dans la mise en œuvre de son programme.

La Garde côtière n'a pas recueilli de données sur l'ACS Plus en 2023-2024. Il est difficile d'obtenir des données complètes et de grande qualité ventilées par sexe, revenu, âge et autres facteurs qui se recoupent compte tenu des multiples facettes du Programme entretien de la flotte. La Garde côtière s'efforcera d'obtenir du soutien pour effectuer une analyse comparative entre les sexes plus du Programme d'entretien de la flotte.

Le personnel opérationnel de la GCC appuie les programmes de la GCC en produisant des rapports mensuels de sensibilisation à la navigation maritime qui fournissent une vue d'ensemble multidimensionnelle de l'effectif en mer, ce qui aide à comprendre l'état actuel de la navigation maritime et à déterminer les stratégies futures de recrutement et de maintien en poste.

Depuis 2020, le personnel opérationnel de la GCC participe à des évaluations annuelles de la parité hommes-femmes menées par la Gouvernance au Féminin. Les constatations servent à suivre la façon dont les pratiques, les programmes et les mesures de la GCC facilitent les progrès vers une représentation équitable des femmes à tous les niveaux.

Capacité opérationnelle de la flotte

Objectifs du programme

Le Programme capacité opérationnelle de la flotte de la Garde côtière canadienne comprend les opérations de la flotte, la gestion de la flotte ainsi que la dotation en personnel de la flotte. Il nous assure que des professionnels certifiés exploitent de façon sécuritaire les navires, les aéroglisseurs, les hélicoptères et les petites embarcations, et qu'ils sont prêts à intervenir afin de répondre aux besoins sur l'eau et dans le domaine maritime. Le Collège de la Garde côtière canadienne est essentiel à l'exécution de ce programme. Le programme est régi par un certain nombre de conventions internationales et règlements nationaux concernant le domaine maritime comme le Code international de gestion de la sécurité, le Code international pour la sûreté des navires et des installations portuaires, ainsi que le Code international du travail (applicable aux gens de mer). La conception du système est aussi influencée par la Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires, par les constatations contenues dans les rapports d'enquête maritime du Bureau de la sécurité des transports du Canada, par les enquêtes internes sur la sécurité, par les règlements sur la santé et la sécurité au travail ainsi que par les règlements afférents à la *Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada* régissant la certification des marins, l'inspection des navires, les exigences en matière d'équipement maritime, ainsi que les autres aspects de la réglementation des opérations. Le fondement juridique de ce programme est présenté dans la *Loi constitutionnelle* (13 gouvernements provinciaux et territoriaux), et dans la *Loi sur les océans*.

Population cible

Non disponible pour le moment (veuillez contacter DFO.NCRReports-RapportsRCN.MPO@dfo-mpo.gc.ca si vous avez des questions).

Résultats de groupes démographiques précis

Les données concernant l'incidence de ce programme sur les groupes démographiques ne sont pas recueillies à l'heure actuelle.

Incidences clés du programme* sur le genre et la diversité

Non disponible. À l'heure actuelle, la GCC ne dispose pas de données sur les caractéristiques démographiques des utilisateurs de ses services (c.-à-d. le sexe, l'âge, le niveau de revenu), et une ACS Plus du programme n'a pas été effectuée pour fournir une réponse aux autres catégories d'information. La Garde côtière canadienne cherchera à collaborer avec le Centre d'expertise de l'ACS Plus du MPO afin de déterminer la meilleure approche pour rendre compte de ce point.

Plan de collecte de données liées à l'ACS Plus

La Division de la prévision et de l'intégration de la flotte de la Direction de la Flotte et des Services maritimes de la Garde côtière canadienne mène un projet pilote avec la Commission scolaire English-Montréal afin de mobiliser les étudiants de diverses collectivités locales au sujet de la gamme de possibilités de carrière offertes au sein de la fonction publique fédérale. Les élèves des écoles secondaires et de l'éducation des adultes ont été approchés, ce qui a permis d'atteindre un public intéressé aux études professionnelles ou aux disciplines universitaires traditionnelles; et d'illustrer le large éventail de possibilités de carrière offertes par la Garde côtière canadienne. L'objectif de ce projet pilote est d'élaborer un modèle évolutif à l'échelle du pays pour aborder et normaliser les solutions aux problèmes de recrutement dans notre ministère. Tout au long de l'année 2023-2024, la Division de la prévision et de l'intégration de la flotte a interagi avec plus de 2 000 étudiants de diverses communautés de la ville dans le cadre de présentations interactives tenues dans divers établissements d'enseignement et de salons de l'emploi ouverts aux étudiants et à leurs parents.

Par l'entremise du groupe de travail sur la culture opérationnelle et l'inclusion, les représentants de la Flotte et des Services maritimes fourniront également aux programmes opérationnels les outils nécessaires pour faire rapport sur l'ACS Plus et mettre en œuvre ces considérations stratégiques dans le cadre des activités quotidiennes. Ce groupe de travail devrait se réunir à l'automne ou à l'hiver 2024.

Le personnel opérationnel de la GCC appuie les programmes de la GCC en produisant des rapports mensuels de sensibilisation à la navigation maritime qui fournissent une vue d'ensemble multidimensionnelle de l'effectif en mer, ce qui aide à comprendre l'état actuel de la navigation maritime et à déterminer les stratégies futures de recrutement et de maintien en poste.

Depuis 2020, le personnel opérationnel de la GCC participe à des évaluations annuelles de la parité hommes-femmes menées par la Gouvernance au Féminin. Les constatations servent à suivre la façon dont les pratiques, les programmes et les mesures de la GCC facilitent les progrès vers une représentation équitable des femmes à tous les niveaux.

Acquisitions de la flotte

Objectifs du programme

L'acquisition de nouveaux navires, grands et petits, d'aéroglosses et d'hélicoptères, ainsi que la prise de mesures provisoires garantit que la Garde côtière canadienne (GCC) dispose des capacités nécessaires pour respecter les normes de service. L'ACS Plus est appliquée dans la mesure du possible. La capacité continue de ce programme fait en sorte que la conception des nouvelles classes de navires correspond mieux aux considérations actuelles de l'ACS Plus.

Population cible

Tous les Canadiens

Répartition des avantages

Selon le sexe : de 60 % à 79 % d'hommes

Selon le niveau de revenu : aucune incidence importante découlant de la répartition du revenu

Selon le groupe d'âge : aucune incidence intergénérationnelle significative ou incidence générationnelle entre jeunes et aînés

Résultats de groupes démographiques précis

Tous les Canadiens pourraient bénéficier directement ou indirectement des travaux en cours visant à mettre en œuvre l'ACS Plus dans la conception, l'ingénierie et la construction des nouvelles classes de petits et grands navires, d'aéroglosses, d'hélicoptères et de mesures provisoires de la GCC.

Incidences clés du programme* sur le genre et la diversité

Dans le cadre du Programme d'acquisitions de la flotte, la Garde côtière poursuit sa longue tradition de mise en œuvre des pratiques exemplaires en matière d'égalité en ce qui concerne les logements de l'équipage, ce qui comprend l'incorporation d'un nombre accru de cabines individuelles, dans la mesure du possible, dans l'agencement des nouveaux navires. Ces cabines individuelles sont destinées à des personnes de tous grades et permettront une plus grande flexibilité concernant l'équipage, tout en offrant plus de confort aux personnes 2ELGBTQI+. Un autre élément de conception que le Programme d'acquisitions de la flotte intègre, dans la mesure du possible, est l'augmentation du nombre de toilettes publiques à occupation unique et unisexes à bord des navires. Grâce à ce changement, les espaces de toilette peuvent occuper seulement la moitié de l'espace, être plus proches des zones de travail, tout en garantissant un accès flexible et inclusif à tous les membres de l'équipage.

La Garde côtière s'efforce également de veiller à ce que le milieu de travail physique ne soit pas un obstacle à la participation équitable. Par exemple, dans le cadre d'une analyse de l'accessibilité et de l'ergonomie, la Garde côtière a réévalué les lignes de visibilité sur sa nouvelle classe de bateaux de recherche et sauvetage. Par conséquent, la disposition des consoles, l'agencement des sièges et la construction des pare-brise ont été configurés de manière à ce que les conditions du navire soient confortables pour les opérateurs ayant des besoins et des exigences physiques différents (c.-à-d. à hauteurs variables). Le Programme d'acquisitions de la flotte s'efforce également d'inclure, lorsque cela est possible sur le plan opérationnel, des « salles de repos ». La variante de la Garde côtière pour les navires de patrouille extracôtiers et de l'Arctique est un exemple de l'une de nos nouvelles conceptions qui comprend cette caractéristique. Ces salles sont conçues comme des espaces paisibles où les gens peuvent exercer leurs pratiques spirituelles ou religieuses.

Au-delà de l'environnement physique, la Garde côtière déterminera également les possibilités d'améliorer les politiques internes afin d'encourager et de célébrer une main-d'œuvre plus diversifiée et représentative des Canadiens que nous servons. Dans cette optique, la Garde côtière envisage d'adopter un menu alimentaire plus multiculturel afin de mieux répondre aux différents besoins et aux régimes alimentaires spécialisés.

Les répercussions quantitatives découlant de la mise en œuvre de ces diverses pratiques exemplaires en matière d'égalité n'ont pas encore été déterminées.

Autres incidences clés du programme

Le renouvellement de la flotte vieillissante devrait avoir une incidence directe sur l'équipage de la GCC, les employés du secteur de la construction navale ainsi que d'autres entreprises canadiennes qui bénéficient des travaux dans le cadre de la Stratégie nationale de construction navale, et le grand public canadien.

Le programme dispose d'une équipe spécialisée qui veille à ce que les principes d'innovation soient intégrés dans le processus de planification de la flotte et à ce que les considérations relatives au personnel et à l'environnement soient prises en compte. L'équipe a effectué une analyse des étapes de travail à bord des navires et continuera d'intégrer les principes d'ergonomie et d'égalité.

Les chantiers navals partenaires appuient un certain nombre d'initiatives visant à accroître la participation des femmes et des membres des Premières Nations dans la construction navale nationale.

Plan de collecte de données liées à l'ACS Plus

Comme indiqué plus haut, le Programme d'acquisitions de la flotte a renforcé sa capacité interne à soutenir l'ACS Plus, notamment en contrôlant et en évaluant l'application des considérations liées à l'ACS Plus dans les projets de renouvellement de la flotte. Afin de veiller à ce que le personnel à bord corresponde mieux à la composition de la population canadienne desservie par la GCC, l'importance d'intégrer une optique d'ACS Plus dans la conception, l'ingénierie et la construction de nouveaux navires a été reconnue et mise en œuvre, lorsqu'il était possible de le faire sur le plan opérationnel. L'acquisition ou l'exigence de rapports sur l'ACS Plus par des tiers pour les projets de brise-glaces de programme, de navires polyvalents et de brise-glaces polaires en est un exemple.

Le Programme d'acquisitions de la flotte continuera de surveiller et d'évaluer la progression de l'application des considérations liées à l'ACS Plus tout au long de la durée du projet d'ajout de nouvelles classes de navires, puisqu'il s'agit d'un moyen important de maximiser l'accès équitable à l'emploi au sein de la flotte ainsi que les expériences positives de toutes les personnes qui seront à bord à long terme.

On s'attend à ce que les considérations liées à l'ACS Plus fassent l'objet d'un suivi par des moyens plus directs, comme l'utilisation d'exigences qui serviront de paramètres de rendement en fonction de leur mise en œuvre réussie. Pour les classes de navires les plus récentes, comme les navires polyvalents et les brise-glaces de programme, des exigences ont été définies et ajoutées pour tenir compte de diverses considérations liées à l'ACS Plus. À titre d'exemples de ces exigences figurent celles évoquées précédemment, comme l'accès à des cabines individuelles, l'installation de postes de travail ergonomiques et à hauteur réglable, et la nécessité que les toilettes publiques soient non genrées, à occupation simple, etc. Ces exigences peuvent ensuite faire l'objet d'une surveillance pour s'assurer qu'elles sont mises en œuvre avec succès dans la conception et la construction du navire.

De manière générale, la Garde côtière et Pêches et Océans Canada continueront également de recueillir des données sexospécifiques dans le cadre de l'équité en matière d'emploi et de l'analyse de la main-d'œuvre interne.

Le personnel opérationnel de la GCC appuie les programmes de la GCC en produisant des rapports mensuels de sensibilisation à la navigation maritime qui fournissent une vue d'ensemble multidimensionnelle de l'effectif en mer, ce qui aide à comprendre l'état actuel de la navigation maritime et à déterminer les stratégies futures de recrutement et de maintien en poste.

Depuis 2020, le personnel opérationnel de la GCC participe à des évaluations annuelles de la parité hommes-femmes menées par la Gouvernance au Féminin. Les constatations servent à suivre la façon dont les pratiques, les programmes et les mesures de la GCC facilitent les progrès vers une représentation équitable des femmes à tous les niveaux.

Sécurité maritime

Objectifs du programme

Le rôle du Programme de sûreté maritime est d'appuyer les efforts nationaux du Canada en matière de sécurité en exerçant un leadership proactif afin de nouer, de gérer et d'entretenir des relations entre les ministères et les organismes à l'appui des opérations de sécurité. La participation de la Garde côtière à la sûreté maritime découle de l'obligation qui lui incombe en vertu de la Politique de sécurité nationale, qui a établi les Centres des opérations de la sécurité maritime, ainsi que de la *Loi sur les océans*, de fournir des navires, des aéronefs et d'autres services maritimes à l'appui des services fédéraux de sûreté maritime, notamment la Gendarmerie royale du Canada, les Forces canadiennes, l'Agence des services frontaliers du Canada, la Sécurité publique du Canada et Transports Canada. Le Programme de sûreté maritime est responsable d'exécuter le Programme national de sûreté maritime de la Garde côtière, ce qui comprend de tirer parti des capacités et de l'expertise de la Garde côtière pour appuyer la collecte, l'analyse et la diffusion d'information et de renseignements maritimes (particulièrement dans les Centres des opérations de la sûreté maritime), d'effectuer la planification de la réserve pour éventualités au titre de la sécurité pour les grands événements, d'assurer le renforcement des capacités en matière de sûreté et de sécurité maritimes dans les pays en développement pour appuyer la paix et la sécurité internationales.

Population cible

Non disponible pour le moment (veuillez contacter DFO.NCRReports-RapportsRCN.MPO@dfo-mpo.gc.ca si vous avez des questions).

Résultats de groupes démographiques précis

Les données concernant l'incidence de ce programme sur les groupes démographiques ne sont pas recueillies à l'heure actuelle.

Incidences clés du programme* sur le genre et la diversité

Non disponible

Autres incidences clés du programme

Le rôle croissant de la Sûreté maritime (MARSEC) en tant qu'agent de liaison de la Garde côtière canadienne avec la communauté canadienne du renseignement exige qu'elle applique la même perspective et les mêmes principes de l'ACS Plus que ceux approuvés dans le mémoire au Cabinet sur le renseignement de 2021-2023, que la MARSEC a contribué à rédiger. Il s'agit notamment d'une prise de conscience des préjugés historiques qui ont façonné à la fois les processus de dotation internes et les efforts de ciblage et de collecte de renseignements, ainsi que d'un engagement permanent en faveur de l'inclusion et de l'impartialité, équilibrés par la nécessité de concentrer parfois les efforts de renseignement sur des groupes nationaux, ethniques, religieux et idéologiques identifiables, afin de détecter et de contrer efficacement les menaces. De manière plus générale, le programme applique l'optique de l'ACS Plus à ses processus de dotation, à l'activité d'analyse dans les centres des opérations de la sûreté maritime et à la sélection de mentors pour le Programme de renforcement des capacités internationales, qui offre aux nations hôtes un exemple convaincant de respect des droits de la personne.

Plan de collecte de données liées à l'ACS Plus

Le portefeuille de la Sécurité maritime exige une coopération étroite avec d'autres partenaires fédéraux en matière de sécurité maritime. Elle collabore quotidiennement avec un groupe central d'organismes et de ministères des centres des opérations de la sûreté maritime (c.-à-d. la Gendarmerie royale du Canada, l'Agence des services frontaliers du Canada, les Forces canadiennes – ministère de la Défense nationale, Conservation et Protection du MPO et Transports Canada) pour assurer la connaissance du domaine maritime et aide également un réseau élargi de partenaires et d'organismes comme Affaires mondiales Canada à atteindre leurs objectifs dans le cadre de l'initiative de renforcement des capacités internationales. Un sondage est mené chaque année auprès de nos partenaires, et la Sûreté maritime évalue actuellement la viabilité d'inclure l'analyse comparative entre les sexes plus à cet outil.

Les efforts de renforcement des capacités de la Garde côtière canadienne appliquent des considérations rigoureuses relatives à l'ACS Plus à son processus de sélection du personnel. La sélection s'effectue dans le cadre d'un processus transparent et panrégional, en tenant dûment compte des critères de l'ACS Plus afin de garantir une représentation équitable et impartiale. On encourage toutes les populations sous-représentées au sein de la Garde côtière canadienne à poser leur candidature; elles seront préparées à faire face aux différences culturelles et sociétales qu'elles connaîtront lors de leur déploiement.

La formation et la programmation sont également élaborées dans l'optique de l'ACS Plus, en défendant pour le respect et la protection des droits de la personne, en encourageant la participation des femmes à des rôles de leadership maritime professionnel et en démontrant la valeur de la diversité dans la sécurité et la sûreté maritimes.

Recherche et sauvetage

Objectifs du programme

Le programme Services de recherche et sauvetage en mer de la Garde côtière canadienne est chargé d'exécuter et d'entretenir l'état de préparation de 5,3 millions de kilomètres carrés du réseau fédéral de recherche et de sauvetage en mer avec l'aide de nombreux intervenants et partenaires dont la Garde côtière auxiliaire canadienne (GCAC) et la Défense nationale. Grâce à la communication, à la coordination et à la prestation, le programme augmente la probabilité de sauvetage des personnes qui se retrouvent dans des situations de détresse sur l'eau. Les programmes Capacité opérationnelle de la flotte, Acquisitions et Entretien, et les Services de communications et de trafic maritimes sont essentiels à la réalisation de ce programme. Le fondement juridique de ce programme relève de la *Loi constitutionnelle*, 13 gouvernements provinciaux et territoriaux, de la *Loi sur les océans*, et la *Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada*.

Population cible

Le Programme de recherche et de sauvetage dirige la fourniture de services de recherche et de sauvetage maritime à tous les marins opérant dans les eaux canadiennes qui ont besoin d'aide. Le programme dirige également plusieurs sous-programmes et projets qui s'adressent aux populations suivantes :

- Programme des bateaux de sauvetage côtiers : Ce programme, géré principalement par des étudiants, fournit des services de recherche et de sauvetage à tous les marins qui ont besoin d'aide dans les eaux canadiennes.
- Garde côtière auxiliaire Canadienne : Finance six organisations auxiliaires sans but lucratif dans l'ensemble du Canada, dont une organisation autochtone (GCAC des nations côtières), ayant beaucoup de liens étroits avec les communautés autochtones partout au Canada, mais surtout dans l'Arctique et en Colombie-Britannique.
- Programme de bénévolat des bateaux communautaires autochtones : Finance les communautés autochtones pour l'achat de bateaux et d'équipements nécessaires afin de faciliter leur participation à la Garde côtière auxiliaire.

Répartition des avantages

Selon le niveau de revenu : aucune incidence importante découlant de la répartition du revenu

Selon le groupe d'âge : aucune incidence intergénérationnelle significative ou incidence générationnelle entre jeunes et aînés

Les renseignements relatifs à la répartition des avantages ne sont pas disponibles pour les interventions de la Garde côtière en cas d'incidents de recherche et de sauvetage, puisque le service est disponible pour tous les marins canadiens et non canadiens dans nos eaux et que, par conséquent, nos coordonnateurs d'intervention en cas d'incident et nos intervenants ne font pas le suivi de la clientèle. Par conséquent, les renseignements fournis ci-dessous se rapportent précisément aux sous-programmes et aux projets mentionnés ci-dessus. Pour le groupe d'âge, seul le Programme des bateaux de sauvetage côtiers enregistre un avantage principal pour les jeunes.

Résultats de groupes démographiques précis

Les groupes cibles du Programme de bénévolat des bateaux communautaires autochtones sont les collectivités côtières autochtones. Ce financement sert à améliorer leur accès à la Garde côtière auxiliaire canadienne et vise à éliminer les obstacles à la participation.

Incidences clés du programme* sur le genre et la diversité

Le Programme communautaire autochtone de bénévolat en sécurité nautique repose sur le désir d'accroître la capacité des collectivités autochtones et côtières d'intervenir en cas d'urgence maritime dans leurs eaux traditionnelles. En augmentant la participation des collectivités côtières au sein de la Garde côtière auxiliaire, le but du programme a été atteint.

Statistiques sur les incidences clés du programme

Statistic	Observed results*	Data source	Comment
Nombre d'ententes ou d'arrangements auxquels participent des groupes autochtones	Entre 2017 et 2021, le Programme de bénévolat des bateaux communautaires autochtones a permis à 35 communautés d'acheter des bateaux et de l'équipement afin de participer au programme de la Garde côtière auxiliaire canadienne, et de renforcer la sécurité maritime dans les eaux environnantes.	Nombre d'ententes de contribution	Cet indicateur relève du résultat 2.3 : « Amélioration des relations avec les peuples autochtones et de leur participation et résultats », tel qu'il figure dans le Cadre ministériel de résultats du MPO.

* Résultats de 2023-2024 ou les plus récents

Autres incidences clés du programme

Le Programme de recherche et de sauvetage s'efforce de développer la diversité et l'inclusion dans ses processus de dotation. Ces efforts se concentrent actuellement sur l'inclusion de déclarations relatives à la diversité et à l'équité dans toutes les offres d'emploi, sur l'exploitation des bassins d'emplois existants dans le domaine de l'équité en matière d'emploi et sur l'encouragement de tous les gestionnaires et de toutes les personnes participant aux processus de dotation à suivre une formation sur les préjugés inconscients.

Plan de collecte de données liées à l'ACS Plus

La collecte des données s'effectue au moyen des rapports ministériels ou du Plan de protection des océans pour les sous-programmes et les projets de recherche et de sauvetage.

Le personnel opérationnel de la GCC appuie les programmes de la GCC en produisant des rapports mensuels de sensibilisation à la navigation maritime qui fournissent une vue d'ensemble multidimensionnelle de l'effectif en mer, ce qui aide à comprendre l'état actuel de la navigation maritime et à déterminer les stratégies futures de recrutement et de maintien en poste.

Depuis 2020, le personnel opérationnel de la GCC participe à des évaluations annuelles de la parité hommes-femmes menées par la Gouvernance au Féminin. Les constatations servent à suivre la façon dont les pratiques, les programmes et les mesures de la GCC facilitent les progrès vers une représentation équitable des femmes à tous les niveaux.

Définitions

Échelles

Échelle selon le genre

- Premier groupe : principalement des hommes (80 % ou plus d'hommes)
- Deuxième groupe : de 60 % à 79 % d'hommes
- Troisième groupe : globalement équilibré entre les sexes
- Quatrième groupe : de 60 % à 79 % de femmes
- Cinquième groupe : principalement des femmes (80 % ou plus de femmes)

Échelle selon le niveau de revenu

- Premier groupe : très avantageux pour les personnes à faible revenu (très progressif)
- Deuxième groupe : un peu avantageux pour les personnes à faible revenu (un peu progressif)
- Troisième groupe : aucune incidence importante découlant de la répartition du revenu
- Quatrième groupe : un peu avantageux pour les personnes à revenu élevé (un peu régressif)
- Cinquième groupe : très avantageux pour les personnes à revenu élevé (très régressif)

Échelle selon le groupe d'âge

- Premier groupe : bénéficie principalement aux jeunes, aux enfants ou aux générations futures
- Deuxième groupe : aucune incidence intergénérationnelle significative ou incidence générationnelle entre jeunes et aînés
- Troisième groupe : bénéficie principalement aux baby-boomers ou aux aînés

ⁱ Base de données IPI/SCHMIR

ⁱⁱ [Enquête sur la pêche récréative au Canada, 2015](#)